

Compte-rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 28/11/2016.

Séance ouverte à 19h16 sous la présidence de monsieur le Bourgmestre, Emir Kir.

Présents / Aanwezig : MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président / Burgemeester-Voorzitter ; Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme./Mw. Namli, M./Dhr. Boïkete, Mme./Mw. Meulemans, Echevins/Schepenen ; M./Dhr. Smahi, Mme./Mw. Ilunga Kabulu, MM./HH. Medhoune, Yildiz, Roekens, Mme./Mw. De Pauw, MM./HH. Disli, Muradyan, Mouhssin, Özdemir, Fremal, Balsat, Mmes./Mw. Vandenabeele, Mara, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden ; M./Dhr. Neve, Secrétaire communal / Gemeentesecretaris.

Excusés / Verontschuldigd : Mesdames Genot, Warnotte ainsi que messieurs Clerckx et Mohammad.

Absentes / Afwezig : Mesdames Laaraj, Dagyarani et Bulduk.

Par tirage au sort, Monsieur Azzouzi est le premier à voter en cas de vote.

Monsieur Balsat demande à monsieur le président si il est possible de mettre une copie de l'ordre du jour à la disposition du public.

Monsieur Mouhssin demande à obtenir copie du compte rendu analytique du Conseil communal s'étant tenu deux mois plus tôt. Par ailleurs, il interpelle monsieur le président sur le fait que la correction qu'il a proposée à un compte-rendu passé n'a toujours pas été effectuée et souhaiterait connaître la procédure exacte en pareille circonstance. Enfin, il souligne que lors du dernier conseil, un formulaire destiné à l'obtention de documents a été transmis aux conseillers, qu'il a remis une demande complétée sans obtenir à ce jour de réponse alors qu'un accusé de réception de prévu.

Par rapport aux corrections à apporter aux compte-rendus, monsieur le président explique que ceci doit être porté à l'ordre du jour d'un Conseil. Par ailleurs, la rédaction du compte-rendu réclamé n'est pas terminée, dès celle-ci achevée, le compte-rendu sera remis aux Conseillers.

Monsieur Balsat souhaite porter 5 questions d'actualité à l'ordre du jour :

- dérogation pour les périodes de fête
- intervention de Monsieur Kir dans les médias concernant la manifestation de la communauté kurde
- incidents devant l'institut kurde (à rallier à l'interpellation de monsieur Mouhssin)
- incidents devant le Mirano
- les péripéties du Botanique

2. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 20.10.2016 – Approbation. Proces-verbaal van de Gemeenteraadszitting van 20.10.2016 - Goedkeuring.

M. Neve : Lecture des décisions du conseil communal du 20.10.2016.

Approuvé - Aangenomen

3. Modification des statuts de l'intercommunale BRULABO. Wijziging van de statuten van de intercommunale BRULABO.

Monsieur le président : Les communes ont décidé de modifier les statuts afin d'éviter que Brulabo ne soit pas soumis à l'impôt des sociétés.

Approuvé - Aangenomen

4. Règlement-redevance pour la délivrance de documents administratifs ; modification.

Retributiereglement voor de aflevering van administratieve documenten ; wijziging.

Monsieur le président propose que l'interpellation de Monsieur Medhoune sur le même sujet soit traitée simultanément.

Monsieur le président : Le Collège a décidé de passer à la gratuité pour la délivrance de l'ensemble des documents administratifs fournis par la commune : démographie, état civil, service étranger et service population ainsi que pour la délivrance des cartes d'identité, passeports et permis de conduire. Seule la rétrocession à l'État fédéral sera dorénavant demandée au requérant.

La décision a notamment été motivée par le fait que la population de Saint-Josse est l'une des plus modestes du Royaume et le Collège a bien l'intention de soulager le budget des ménages. Par ailleurs, suite à la réforme menée au niveau fédéral qui vise à permettre l'accès aux documents administratifs par l'entremise de bornes électroniques, le Collège a décidé d'équiper la maison communale ainsi que les quartiers des bornes en question.

Afin de financer cela, des augmentations de recettes sont prévues. Dans le cadre d'une bonne gestion, avec un équilibre budgétaire, nous avons décidé de faire un effort. L'effort consenti s'élève à 130.000 euros. Saint-Josse sera la seule commune à pratiquer la gratuité dans ce domaine.

Monsieur Medhoune : Monsieur le président, vous avez répondu aux questions que j'allais poser, je passe dès lors la parole à Monsieur Mouhssin.

Monsieur Mouhssin : Monsieur le bourgmestre, lorsque vous dites que les temps sont difficiles pour la population, je pense que les temps sont difficiles pour certains et pas pour d'autres. Via cette mesure, tout le monde profitera de cette gratuité, même le public aisé. N'y aurait-il pas lieu de viser spécifiquement les publics défavorisés ? Je pense que vous prenez cette mesure à des fins électorales.

Monsieur Balsat : La mesure est bonne, par contre, le personnel communal s'inquiète de savoir si elle ne risque pas d'avoir des répercussions sur celui-ci. Notamment au niveau du personnel préposé aux caisses.

Monsieur le président : J'entends que l'on dit que nous réalisons cela à des fins électorales, j'invite ceux-là à relire notre déclaration de politique générale. A chaque fois que nous pouvons soulager le budget des ménages, nous l'avons fait : le service de guidance budgétaire, l'augmentation des moyens accordés à la politique de rénovation du logement privé pour les propriétaires ainsi que les locataires, la gratuité des garderies dans l'ensemble des écoles, les chèques sports... C'est notre marque de fabrique. Cette nouvelle mesure est à ajouter à cette liste.

Au niveau du devenir des fonctionnaires, il est évident que le monde change. La digitalisation de la société est en marche, la population accède à des documents à l'aide de son smartphone ou de son ordinateur.

Je m'en suis entretenu avec le personnel, il n'y aura pas d'économie de personnel mais le métier va évoluer. Des bornes vont être installées, il y aura du personnel afin d'aider les gens à utiliser ces bornes. Soyez rassuré monsieur Balsat.

Approuvé - Aangenomen

5. Service de Rénovation Urbaine ; Contrat de Quartier Durable « Axe Louvain » ; Opération 2.6 « Réaménagement de la Coulée verte » ; Addendum à la convention.

Dienst voor Stadsvernieuwing ; Duurzame Wijkcontract « As Leuven » ; Operatie 2.6 « Heraanleg van de Groene gang » ; Addendum van de overeenkomst.

Monsieur Roekens : Lorsque nous avons voté la convention, je vous avais posé la question de la date de début des travaux, avez-vous plus d'éléments ?

Monsieur le président : Non, pas à ce stade, je vous propose de revenir avec ceci ultérieurement.

6. Acquisition immobilière ; rue Linné, 62 ; décision d'acquisition définitive. Aankoop van het onroerend goed gelegen Linnéstraat, 62 ; beslissing tot definitieve aankoop.

Monsieur Mouhssin : Monsieur le président, je ne vous suis plus. Vous aviez un projet : celui de réaliser une zone —similairement à ce qui est fait à Anvers— dédiée à la prostitution, afin de tenter d'épargner le reste du quartier. Projet issu d'une étude que vous aviez commanditée. Vous décidez maintenant d'acquérir dans la portion rue Linné qui, sur base de ce projet, est celle où l'on souhaite concentrer la prostitution. Vous auriez souhaité acquérir ailleurs dans le quartier, là où l'on souhaite mettre une crèche, des logements sociaux, ... J'aurais trouvé l'idée bonne, mais vous faites l'inverse.

Deuxièmement, depuis longtemps, ECOLO demande à ce qu'il y ait une zone de préemption. Notre principale inquiétude est la spéculation. Vous aviez mis le point à l'ordre du jour en juillet. Vous avez ensuite retiré le point et souhaitez procéder à une acquisition. Acquisition d'un immeuble en mauvais état : incendie en 2004 suivi d'une petite rénovation selon l'expert, le toit est en mauvais état et l'électricité non conforme, la performance énergétique du bâtiment est estimée à G et il y a 100 m² habitables pour 230.000 euros alors que vous souhaitiez vendre au mois de juillet une habitation communale dotée d'une surface de 440 m² et en bon état pour 290.000 euros. Souhaitez-vous participer à la spéculation dans le quartier ?

Pourquoi souhaitez-vous acquérir cette maison là ? Le projet du Pink Square est-il abandonné ?

Monsieur Balsat : Pour une fois, je trouve que les intervenants ne feront pas une mauvaise affaire. La valeur locative du bien est assez importante et ceci participe au prix de vente. Je pense que le prix proposé est juste et salue la création de logement et, je m'en doute, la suppression de la carrée.

Monsieur Boikete : Par rapport à cette opération, comme pour la précédente réalisée au mois de juillet, il s'agit d'une opération qui respecte scrupuleusement la réglementation, à savoir, la circulaire régionale sur l'acquisition ainsi que la cession de biens immeubles. Le comité d'acquisition n'étant pas en mesure de répondre à la commune dans des délais raisonnables, la circulaire autorise la commune à faire appel à un géomètre expert, ce qui fut fait et celui-ci a évalué le bien.

Monsieur Balsat a souligné que la valeur locative du bien a été prise en compte. La valeur locative de la carrée a effectivement été prise en compte. Vous n'êtes pas sans savoir que ce sont des biens commerciaux loués à des prix largement au dessus du marché. L'expert a intégré cet élément dans l'estimation. Le prix auquel nous sommes parvenus respecte l'estimation.

Monsieur le président : Si il devait y avoir une surestimation budgétaire dans le prix d'acquisition, la tutelle recalerait le dossier. La carrée a un rapport du triple au quadruple comparativement à un rez-de-chaussée dans le quartier.

Par rapport à la question de monsieur Mouhssin concernant la politique que nous menons dans le quartier, la Région a récemment répondu positivement à notre demande d'obtention de moyens supplémentaires pour la politique de rénovation du quartier.

Je ne vais pas dévoiler la stratégie de la commune. Une chose est cependant certaine, lorsque la commune acquiert un immeuble, celle-ci ne va pas maintenir une carrée.

Nous pensons qu'il faut trouver d'autres types de solutions. J'avais fait une proposition dans le cadre de l'étude dont fait mention Monsieur Mouhssin. Effectivement, nous avions demandé si l'on ne pouvait pas s'inspirer du projet anversois. Ceci a été étudié par le bureau Agora.

Monsieur Mouhssin : Quel est le loyer de cette carrée ? En acquérant aujourd'hui ce bien à ce prix, vous considérez que louer un 40 mètres carrés à des prostituées pour un montant de l'ordre de 1600 euros est normal. C'est le message que vous envoyez à tous ceux qui acquièrent des biens immobiliers dans le seul but

de les louer à des prostituées.

Nous refusons cela, pourquoi n'avez-vous pas installé de zone de préhension ? Le projet de Pink Square est-il abandonné ?

Monsieur le président : Nous avons demandé des moyens supplémentaires à la Région, nous avons demandé des moyens supplémentaires dans le cadre de cette étude. La Région, avec son bureau d'étude, n'a pas souhaité, dans un premier temps, entendre quelque élément que ce soit en matière de logement. Nous avons réagi par courrier. A cette heure, nous ne connaissons pas encore la décision de la Région.

Par rapport à votre approche, nous luttons depuis des années contre la traite humaine, nous avons essayé de diminuer les nuisances pour les habitants, le Conseil d'État ne nous a pas suivis. Nous essayons par d'autres biais et avons la ferme intention de continuer dans cette voie : rénover le quartier et y proposer des logements de qualité pour les habitants.

Quant à la zone de préhension, il s'agit d'un choix que nous avons effectué par souplesse, nous souhaitons aller vite.

Monsieur Boïkete : Monsieur Mouhssin, moralement, je peux vous rejoindre sur ce que vous avez dit. Cependant, juridiquement et économiquement, nous sommes tenus à un certain nombre de contraintes. Juridiquement, il y a une circulaire, économiquement, l'expert suit des règles de déontologie et est soumis à un certain nombre de règles d'évaluation.

Monsieur Balsat : Il s'agit d'un acte civil, des propriétaires souhaitent vendre un bien que la commune souhaite acquérir. La question de fond est, comment allez-vous payer cette maison ?

Le point est porté au vote et adopté avec 19 votes favorables contre 3 votes défavorables.

Ont voté oui : Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Namli, Boïkete, Meulemans, Smahi, Ilunga Kabulu, Medhoune, Yildiz, De Pauw, Disli, Muradyan, Özdemir, Fremal, Balsat, Mara, Kir.

Ont voté non : Roekens, Mouhssin, Vandenabeele

7. Personnel communal non enseignant ; règlement relatif à l'organisation des prestations du travail ; modification de l'horaire des ouvriers de la propriété publique. Niet-onderwijzend Gemeentepersoneel ; reglement betreffende de organisatie van de arbeidsduur ; wijziging van de uurrooster van de arbeiders van de openbare netheid.

Approuvé - Aangenomen

8. Avenant, d'une part, à la convention "concession du droit d'organiser et d'exploiter le parking communal souterrain de la rue Scailquin", et d'autre part, à son avenant des 18 septembre 1991, 30 décembre 2014, 15 juin 2015, 07 décembre 2015 et du 12 juillet 2016 entre la Commune de Saint-Josseten-Noode et la société anonyme PARKING SCAILQUIN. Aanhangsel, enerzijds, bij de overeenkomst « concessie van het recht om de gemeentelijke ondergrondse parking van de Scailquinstraat te organiseren en uit te baten », en anderzijds, bij haar aanhangsel van 18 september 1991, 30 december 2014, 15 juni 2015, 7 december 2015 en 12 juli 2016 tussen de Gemeente Sint-Joost-ten-Node en de naamloze vennootschap PARKING SCAILQUIN.

Monsieur le président : Nous avançons dans les travaux. Je me suis engagé lors d'un dernier Conseil à revenir en commission réunie une fois que nous aurons les conclusions de l'étude que nous portons pour le moment.

Monsieur Roekens : Nous reconduisons cet avenant à la quatrième reprise. Je ne comprends pas pourquoi cela dure si longtemps.

Monsieur le président : L'enjeu de ce parking est un enjeu central dans le devenir de la commune et sur la question de la mobilité, notamment par rapport à l'accessibilité automobile mais également des autres formes de mobilité. Tout l'enjeu est de voir si il est possible d'obtenir un accès à ce parking à partir de Madou. Ceci éviterait à ceux qui arrivent par la petite ceinture de faire le tour à travers les quartiers. Un accès pourrait éventuellement être fourni à partir de l'avenue des Arts en passant dans le parking européen de la tour Madou.

Tout cela est à l'étude, nous avons déjà bien avancé au niveau des accords de principe, avec la Région, avec la STIB mais également avec les Européens. Une fois que toutes les démarches seront accomplies, nous reviendrons en commission réunie présenter à tous les commissaires le dossier. Il n'y aura pas de prise de décision sans information complète sur la situation.

Monsieur Roekens : Il s'agit de l'aspect technique d'un nouvel accès à ce parking ?

Monsieur le président : Il n'y a pas que cela. Il s'agit d'un projet très ambitieux. Il y a une partie rénovation, une partie concession, apporter de la modernité, créer la liaison avec le métro, permettre un accès à ceux qui se déplacent en vélo, prendre en compte la multi-modalité.

Tout ceci doit se faire dans le cadre du projet pour lequel nous sommes passés vendredi en commission de concertation avec notre échevin de l'urbanisme et qui a fait l'objet d'un avis favorable. Avec un certain nombre de remarques, à savoir, la rénovation complète de la place Madou, chaussée de Louvain, rue Scailquin, avenue de l'Astronomie, boulevard Bischoffsheim.

Monsieur Roekens : Il s'agissait avant d'un grand parking qui a été morcelé avec le temps. Je vois difficilement comment on pourrait reconstruire un accès tel que vous le décrivez.

Monsieur le président : On peut y arriver à la condition suivante : les Européens demandent depuis le début à obtenir un accès direct sans devoir passer par les quartiers. Nous les rejoignons sur ce point. Le parking aura une valeur ajoutée une fois qu'il sera accessible également via la petite ceinture. Cet accès résoudra également des problèmes de mobilité interne : les voitures n'ayant plus à tourner dans les petites rues. Nous avons là un accord de principe avec les Européens ainsi qu'avec le ministre Smet, la Région et la STIB. Je vous invite à attendre la commission réunie. Il ne s'agit pas simplement d'un projet de concession mais d'un projet de marché, de travaux de rénovation et de concession. Il y a beaucoup d'acteurs et des impacts considérables, ceci explique les délais auxquels nous faisons face. Il y a également un aspect budgétaire, pour lequel nous cherchons des solutions.

Monsieur Mouhssin : Il est indiqué dans le point : "considérant dès lors que les travaux de rénovation, de transformation et de mise en conformité peuvent être mis à charge du nouveau concessionnaire dans le cadre d'une concession de travaux publics". Pourriez-vous clarifier ce qu'est une concession de travaux publics ? S'agit-il d'un partenariat public-privé ?

Monsieur le président : Lorsque vous effectuez un marché de rénovation et de concession, vous pouvez imputer à celui qui va hériter du marché la prise en charge d'une partie ou de la totalité des travaux de rénovation. En échange, le concessionnaire réclame évidemment que la convention qui est faite avec l'opérateur puisse être plus étalée dans le temps. C'est ce que la Ville de Bruxelles a fait avec le parking situé devant le palais de justice, la Ville n'a pas déboursé pour sa rénovation. Elle a demandé à l'opérateur de gérer le parking et lui a donné la possibilité de gérer les travaux afin d'aller plus vite.

Monsieur Mouhssin : Il s'agit donc bien un partenariat public-privé qui est envisagé. Il faudra clarifier cela. Ce sont des projets qui *a priori* semblent coûter moins cher mais qui, bien souvent, bénéficient plus au privé qu'au public.

Monsieur le président : Bien sûr. Il s'agit en fait d'un marché public. Vous pouvez considérer que dans la mesure où un opérateur privé est impliqué, il s'agit d'un PPP. Notons qu'actuellement, depuis un certain nombre d'années, cela ne rapporte rien. Si nous atteignons nos objectifs, le parking ne s'appellera plus le parking Scailquin mais bien le parking Madou. Il faut savoir que nombreux sont ceux qui ne connaissent pas

l'existence de ce parking actuellement.

Monsieur Roekens : Lié à la prolongation de cet avenant, il y a l'exploitation de la station service, elle est donc prolongée de 6 mois.

Monsieur le président : Elle dépendra de la mise en œuvre du permis d'urbanisme pour lequel l'avis favorable a été rendu vendredi en commission de concertation. Je pense que nous aurons le permis pour l'année prochaine, si tout va bien. Une fois que les travaux commenceront, nous gardons le cap qui est l'abandon de la station service qui représente un risque au niveau de l'environnement.

Madame Vandenaebelle : Pour une bonne compréhension du dossier, lorsque nous avons lancé l'appel d'offre en 2015, suite aux retours, nous avons compris que le budget n'était pas assez ambitieux ?

Monsieur le président : Oui, les travaux nécessaires sont plus importants. Notamment les travaux de stabilité du parking mais également les travaux de rénovation qui nécessitent tous deux plus de moyens. La piste actuelle est d'organiser trois entrées.

Monsieur Mouhssin : Le groupe ECOLO s'abstiendra sur ce point. Non pas que nous pensions qu'il y ait là un manque d'ambition mais de nombreuses zones d'ombre persistent et elles ne nous permettent pas de voter favorablement.

Le point est adopté à l'unanimité à l'exception du groupe ECOLO qui s'abstient et monsieur Balsat qui fait de même.

9. Sanctions administratives communales; Médiation ; reconduction de la convention pour 2016-2017 entre l'Etat fédéral et la commune de Saint-Josse-ten-Noode. Gemeentelijke administratieve sancties ; Bemiddeling; hernieuwing van de overeenkomst voor 2016- 2017 tussen de federale Staat en de Gemeente Sint-Joost-ten-Node.

Monsieur Mouhssin : Est-il possible d'obtenir copie des rapports *etc.* ?

Monsieur le président : Absolument, je demande à ce qu'un rapport sur l'année écoulée vous soit transmis.

Approuvé - Aangenomen

10. Comités de Quartier; subsides; exercice 2016- répartition. Toelagen aan de Wijkcomites; dienstjaar 2016 - verdeling.

Approuvé - Aangenomen

11. Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3 et 236 de la Nouvelle Loi Communale. Kennisgeving van de beslissingen betreffende artikelen 234 lid 3 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet.

Pris pour information - Kennisneming

12. Convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune de Saint-Josse-ten-Noode dans le cadre de l'appel à subsides pour les petits travaux de sécurisation; approbation. Overeenkomst tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Gemeente Sint-Joost-ten-Node in het kader van de subsidieaanvraag voor kleine veiligheidswerken; goedkeuring.

Monsieur Roekens : Je me réjouis de l'acquisition de radars préventifs, est-il possible d'en savoir plus : de combien de radars s'agit-il, sont-ils fixes ou mobiles, où vont-ils être placés ? Par ailleurs, certains carrefours vont être sécurisés par des oreilles de trottoir, pourquoi ceux-là ? Avez-vous un inventaire des points noirs en

matière de sécurité routière ?

Monsieur le président : Nous nous sommes basés sur les points noirs relevés par nos services à partir des plaintes et des demandes ainsi que du plan zone 30 aux abords des écoles que nous avons élargi aux crèches.

Concernant les radars, nous n'avons pas encore posé le choix. Certains plaident pour des radars mobiles, d'autres pour des radars fixes. Nous souhaitons que la vitesse soit affichée en permanence à des fins de dissuasion.

Pour les oreilles, leur efficacité n'est plus à démontrer. Quelques places de stationnement sont certes supprimées dans les carrefours, cette perte est néanmoins contrebalancée par le gain sensible de sécurité pour les piétons.

L'emplacement des radars sera décidé en collaboration avec la police et les services communaux, nous attendons les rapports.

13. Contrat de Mobilité entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune de Saint-Josse-ten-Noode (SJO-020); 19e renouvellement. Mobiliteitscontract tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Gemeente Sint-Joost-Ten-Node (SJO-020); 19de hernieuwing.

Approuvé – Aangenomen

14. Musée Charlier; convention de partenariat dans le cadre de la participation à la carte culturelle Brussels Card 2017. Charliermuseum ; partnerschapsovereenkomst in het kader van de deelname aan de museumkaart Brussels Card 2017.

Approuvé – Aangenomen

15. Convention relative à l'utilisation des subsides octroyés par Bruxelles-Mobilité aux itinéraires cyclables prévus dans le projet "Esplanades Saint-Lazare" Overeenkomst betreffende het gebruik van de subsidies toegekend door Brussel-Mobiliteit voor de fietsroutes voorzien in het project "Sint-Lazarus Esplanade"

Monsieur le président : Nous avons ici une bonne nouvelle de la part de la Région pour le dossier Saint-Lazare et la piste cyclable.

Madame Vandenaebelle : Ne risquons-nous pas de devoir rembourser le subside dans la mesure où il est octroyé afin de compenser les charges d'urbanismes dans l'éventualité où elles ne seraient pas de la hauteur escomptée ?

Monsieur le président : Pas du tout, ceci est totalement distinct et n'est pas conditionné aux charges d'urbanisme du projet Silver tower.

Monsieur Mouhssin : Si la place a aujourd'hui pris autant de retard, je pense que la majorité a sa part de responsabilité. Il est temps aujourd'hui d'avoir un agenda. Est-ce que les travaux commenceront avant que la tour ne soit construite ?

Monsieur le président : Il y a eu un moment de discussion avec le bureau d'études de la Région et nous avons refusé la fermeture du boulevard Pacheco. Nous pensons qu'il n'est pas bon d'enfermer les habitants dans leur quartier. Nous souhaitons un équilibre au niveau de la mobilité pour ceux qui n'ont pas d'autre choix que de se déplacer en voiture.

Concernant l'agenda, les travaux commenceront en 2017, nous avons obtenu le permis. Il s'agit d'un projet très ambitieux. Il ne s'agit pas d'une place qui sera installée mais bien d'une esplanade. L'endroit sera

rythmé avec des paliers. L'espace pour les piétons est augmenté de manière considérable.

Notre échevin du commerce planche actuellement afin de voir si il ne serait pas possible d'installer un marché matinal dans la zone, au bas du jardin botanique. Celui-ci pourrait faire le lien avec la rue de Brabant. Il pourrait répondre aux besoins des familles alors qu'il est de plus en plus difficile de rallier le marché du midi. Nous avons déjà tenu plusieurs réunions avec les chalands et les commerçants de la rue de Brabant, ils sont demandeurs.

Approuvé – Aangenomen

16. Politique de la Ville 2016 ; convention 2016 ; convention avec la Maison de la Famille asbl ; approbation. Stedelijk Beleid ; overeenkomst 2016 ; overeenkomst met Maison de la Famille asbl; goedkeuring.

Monsieur Roekens : Je soulignerai que la convention soumise au vote porte sur la période de janvier 2016 à décembre 2016 alors que nous sommes en novembre.

Monsieur le président : Je vous accorde que nous accusons un retard certain, cela arrive.

Monsieur Mouhssin : Je n'ai pas vu de rapport quant à cette convention que l'on renouvelle.

Monsieur le président : Je demande à ce que l'on vous envoie un rapport.

Approuvé – Aangenomen

17. Rénovation des façades de l'Hôtel Communal et du Commissariat de police de Saint-Josse-ten-Noode ; Approbation estimation ajustée ; Appel d'offres ouvert. Renovatie van gevels van de Gemeentehuis en Politiebureau van St-Joost-ten-Node ; Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze ; Goedkeuring van de aangepaste raming ; Open offerteaanvraag

Approuvé – Aangenomen

18. Réaménagement de l'avenue Paul Deschanel; tronçon entre la rue de la Consolation et le square Armand Steurs; convention avec la Commune de Schaerbeek pour la prise en charge de travaux réalisés sur le territoire communal; approbation. Heraanleg van de Paul Deschanellaan; gedeelte tussen de Trooststraat en de Armand Steurssquare; overeenkomst met de Gemeente Schaerbeek voor de tenlasteneming van werken uitgevoerd op het gemeentelijk grondgebied; goedkeuring.

Monsieur Roekens : Je relayerai l'inquiétude de certains riverains quant à ce nouvel aménagement dont il est craint qu'il n'entrave le passage des véhicules de secours.

Monsieur le président : Il y a un avis positif des services d'urgence.

Monsieur Mouhssin : Serait-il possible de nous le communiquer ?

Monsieur le président : Je demanderai copie de l'avis à mon homologue de Schaerbeek qui pilote le dossier.

Approuvé – Aangenomen

19. Protocole d'accord de coopération entre la commune de Saint-Josse-ten-Noode et la commune rurale de Bni Mathar pour la Phase 2017-2021. Samenwerkingsprotocol tussen de gemeente Sint-Joost-ten-Node en de gemeente Bni Mathar voor de Fase 2017-2021.

Approuvé – Aangenomen

20. Acquisition d'un camion-benne compacteur de moyenne capacité; adhésion au marché passé en centrale d'achat par l'Agence Bruxelles-Propreté. Aankoop van een vrachtwagen met kipbak en persmachine, medium capaciteit ; toetreding tot de aankoop overheidsopdracht aangegaan door het Agentschap Net-Brussel als aankoopcentrale.

Approuvé – Aangenomen

21. Clubs sportifs; subsides communaux 2016 inférieurs à 1.250,- euros; répartition. Sportverenigingen; gemeentelijke toelages lager dan 1.250,- euros voor 2016; verdeling.

Approuvé – Aangenomen

22. Clubs sportifs; subsides communaux 2016 égaux ou supérieurs à 1.250,- euros; répartition. Sportverenigingen; gemeentelijke toelages van of hoger dan 1.250,- euros voor 2016; verdeling.

Approuvé – Aangenomen

23. Convention de collaboration dans le cadre de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Saint-Josse- ten-Noode. Samenwerkingsovereenkomst in het kader van het Huis van Tewerkstelling en Opleiding van Sint-Joost-ten-Node.

Monsieur le président : Nous avons inauguré lundi passé la tour Actiris avec Bruxelles Formation et le VDAB Bruxelles. Il s'agit de 1000 nouveaux travailleurs dans la tour Astro et de 150.000 visiteurs annuels. Nous avons également fêté la semaine passée les 25 ans de la mission locale.

Monsieur Boïkete : La maison de l'emploi était un engagement pris par l'actuelle majorité. En cela, la signature de cette convention remplit un des objectifs de la note de politique générale. Cela remplit également indirectement un des objectifs de la note de politique générale du gouvernement régional bruxellois avec l'harmonisation et la création de maisons de l'emploi et de la formation.

Cette convention a ceci de particulier qu'aujourd'hui, Saint-Josse sera la 17^{ème} maison de l'emploi à Bruxelles mais nous serons la première à associer Actiris et Bruxelles-Formation. Bruxelles-Formation aura par ailleurs le même poids que les deux partenaires que sont la commune et Actiris.

Il y a également un autre élément important : l'arrivée des services d'Actiris au sein de la tour Astro. Ceci est un levier afin d'obtenir des moyens à terme. Le public va se présenter en nombre, nous l'espérons.

Troisième élément de cette convention : la reconnaissance de l'impact que va avoir la régionalisation du contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi. La présence des néerlandophones dans la structure avec le VDAB est également un élément d'importance.

Approuvé – Aangenomen

24. Agence Immobilière Sociale de Saint-Josse asbl ; vérification comptables de l'exercice 2015. Sociaal Vestgoedkantoor van Sint-Joost vzw ; nazicht boekhouding van dienstjaar 2015.

Monsieur Mouhssin : Je m'interroge, on nous rapporte des dérapages, je souhaiterais en savoir plus afin d'expliquer ce trou de 272.000 euros.

Monsieur Boikete : L'AIS est un organisme subsidié et vous connaissez les règles de fonctionnement de tels organismes. La perception des subsides n'intervient jamais l'année correspondant à la réalisation des actions, il s'agit toujours de l'année N+1. Il y a dès lors toujours un décalage dans le temps. Les chiffres que vous observez concernent toute une série d'opérations de régularisation qui ont été menées en 2014 et 2015 par rapport à un certain nombre d'éléments comptables qu'il a fallu régulariser. Notamment toute une série de créances locatives concernant des locataires ayant entretemps quitté l'AIS.

Nous avons décidé pour toute une série de créances de mettre fin à ces situations. Il s'agit d'un lissage réalisé progressivement et annuellement.

Il y a aussi toute une série d'autres éléments ayant grevés les comptes de l'AIS, dont une série de contentieux avec d'anciens propriétaires.

Il y a également une évolution du parc locatif de l'AIS. Nous avons, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, près de 260 logements dont certains ne répondaient pas aux normes minimales de sécurité et de salubrité. Un travail a été réalisé à ce niveau, travail qui a mené à une diminution du parc locatif sur les années 2014-2015. Ceci a un impact après coup au niveau des subsides octroyés par la Région, il y a eu une diminution l'année N+1. Ce sont des rentrées financières en moins pour l'AIS et ceci impacte le compte de résultat.

Maintenant que ce travail de nettoyage du patrimoine locatif de l'AIS a été réalisé, nous avons recommencé à introduire des logements dans notre parc locatif courant 2015, nous en observons la concrétisation dans nos subsides au cours de l'année 2016. J'espère que ceci nous permettra d'atteindre l'équilibre, ce sont les prévisions actuelles.

Chaque année, des locataires qui nous doivent de l'argent nous quittent. Lorsque un locataire ne nous paye pas, c'est plus qu'un manque à gagner car nous devons continuer à payer le propriétaire qui met le bien à disposition.

Monsieur le président : Remarquons que la plupart des AIS en région bruxelloise sont en situation déficitaire. Sans l'aide des pouvoirs publics, tout ceci ne serait pas réalisable. Il y a tout au plus une ou deux AIS qui s'en sortent

Approuvé – Aangenomen

25. Lycée communal Guy Cudell; classification des cours dans les fonctions de références nouvellement définies - nouvelle accroche cours - fonction pour le 1er septembre 2016; classification adaptée en fonction de la nouvelle programmation interne au lycée.

Monsieur Boikete : Il s'agit d'un point en discussion depuis 5 ans avec les syndicats. Nous sommes enfin arrivés à une solution avec cette liste d'accroche cours – fonction. Cela va permettre d'éviter toute une série de contestations sur les attributions des enseignants que nous rencontrons par le passé.

Approuvé – Aangenomen

26. Subside extraordinaire 2016 pour l' Agence Immobilière Sociale de Saint-Josse asbl Buitengewone subsidie 2016 voor het Sociaal Vastgoedkantoor van Sint-Joost vzw

Approuvé – Aangenomen

27. FIPI 2016: Subside à l'asbl Africa Sub-Sahara pour le projet "Parcours pour l'emploi en alphabétisation" dans le cadre du FIPI 2016; octroi

Approuvé – Aangenomen

28. FIPI 2016: Subside à l'asbl Dialogue Afrique-Europe (DAE) pour le projet "Accueillir, écouter, accompagner, prévenir les effets pervers du décrochage scolaire et l'absentéisme des jeunes" dans le cadre du FIPI 2016; octroi

Approuvé – Aangenomen

29. FIPI 2016: Subside à l'asbl SIMA pour le projet "Traduction et publication du livre de Hüseyin Celik" dans le cadre du FIPI 2016; octroi

Approuvé – Aangenomen

30. FIPI 2016: Subside à l'asbl CALAME pour le projet "Apprentissage du français comme moyen de réussite" dans le cadre du FIPI 2016; octroi

Approuvé – Aangenomen

31. Fabrique d'Eglise Saints Jean et Nicolas; compte de l'exercice 2015. Kerkfabriek Sint-Jan en Sint-Niklaas; rekening van het dienstjaar 2015.

Approuvé – Aangenomen

32. Fabrique d'Eglise de Saint-Josse, budget 2016 Kerkfabriek van Sint-Joost, begroting van het dienstjaar 2016

Approuvé – Aangenomen

33. Nederlandstalig Onderwijs - Gemeentelijke lagere en kleuterschool - Vastlegging capaciteit - Schooljaar 2017-2018

Meneer Roekens : De wetgever zegt inderdaad dat de maximum capaciteit van de school ieder jaar opnieuw dient bepaald te worden. Wij weten dat Sint-Joost-aan-Zee elk jaar leerlingen moet weigeren. Ik heb de cijfers gevraagd voor dit jaar, het gaat om zevenentachtig leerlingen die we niet kunnen niet inschrijven. Dit is al gedurende tien jaren een constant cijfer.

Vorige jaar toen ik de vraag stelde was het antwoord "er wordt een oplossing gezocht".

Ik zou willen weten wat die werkgroep heeft opgebracht of ze haar werk nog voortzet voor een capaciteit uitbreiding. Als het niet het geval is, zeg dan liever dat er geen capaciteit uitbreiding komt en dan hoeft ik mijn vraag niet elk jaar te herhalen.

Meneer de Voorzitter : Er is inderdaad een werkgroep die zijn werk voortzet. Er zijn twee of drie mogelijkheden. Wij wachten op de conclusies van de werkgroep en dan kunnen wij verder gaan. Maar eerst en vooral er is een gebouw, er is plaats, er is ruimte en het is niet gemakkelijk in deze zone. Maar ze werken vandaag met een aantal oplossingen. Zij hebben een aantal specifieke doelstellingen en wij hebben ons akkoord gegeven voor het verdere onderzoek in deze gebouwen.

Meneer Roekens : Ik stel gewoon vast dat een paar maanden geleden, de gemeente gebouwen heeft aangekocht in de Overvloedstraat voor de uitbreiding van Franstalige school. Daar bleek het vrij makkelijk om aan capaciteit uitbreiding te doen.

Meneer Voorzitter : Dat is niet helemaal juist, dat is geen gebouw voor een school. Dat is een gebouw om

ons de mogelijkheid te bieden om een school te renoveren. Wij weten vandaag dat de Franstalige gemeentelijke school gerenoveerd moet worden. Tijdens de duur van de renovatie moeten de kinderen ergens ondergebracht worden. Deze aankoop biedt ons een oplossing aan het probleem. Het is dus geen uitbreiding of een bijkomende Franstalige school.

Meneer Roekens : Maar als die renovatie achter de rug is, dan hebt u twee scholen. De gerenoveerde school en het gebouw waar de leerlingen zaten.

Meneer Voorzitter : Nee, want er zijn nog andere renovatieprojecten van scholen. Er is ook een project om de Braemtstraat te renoveren. Die kinderen zullen ook ergens ondergebracht moeten worden. Dat gebouw zal daarvoor dienen. Wij blijven echter met de werkgroep een oplossing zoeken voor de uitbreiding van de Nederlandstalige school.

34. Subsidies aux associations culturelles ; exercice 2016 Subsidies aan de religieuze verenigingen ; dienstjaar 2016

Monsieur Mouhssin : Récemment, les responsables d'une école coranique ont été condamnés. Un enfant est mort car les installations n'étaient pas conformes. Cet enfant est tombé du troisième ou quatrième étage et est décédé. Malheureusement, un certain nombre de lieux culturels ne sont toujours pas conformes. Notre priorité est de nous assurer que les moyens que nous mettons à disposition des lieux culturels soient alloués en priorité à la sécurité. Si un autre accident devait survenir, je ne crains que l'on ne regrette de ne pas avoir insisté auprès des responsables. Ceci protège également ces responsables car je pense que ceux de l'école coranique ayant connu ce triste décès étaient de bonne foi.

Monsieur le président : Au niveau des écoles coraniques, nous n'avons aucune forme de compétence. Par contre, au niveau de l'urbanisme, au niveau de la sécurité, il y a matière à travailler. Par rapport au projet dont il est question, nous avons rencontré quelques difficultés. Nous menons depuis des mois un accompagnement du demandeur pour une régularisation au plus près de la situation sur les plans urbanistique et de sécurité.

Parallèlement à cela, nous accompagnons aujourd'hui tous les cultes pour la reconnaissance de leurs locaux. Ceci est un moyen pour ceux-ci d'obtenir l'immunisation au niveau de la taxe cadastrale. Effectivement, un lieu reconnu comme lieu de culte bénéficie d'un abattement de cette taxe. Nous avons décidé d'assurer nous-même cet accompagnement. Nous l'effectuons dans le cadre de la plate-forme que nous avons mise sur pied. Il arrive qu'il y ait des demandeurs qui ne soient pas au courant des différentes règles, nous avons privilégié le dialogue et l'aide.

Suivent les interpellations.

35. Les investissements de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode dans les combustibles fossiles; interpellation introduite par Mme Veerle Vandenabeele, Conseillère communale. De investeringen van de gemeente Sint-Joost-ten-Node in de sector van de fossiele brandstoffen ; interpellatie ingediend door Mev. Veerle Vandenabeele, Gemeenteraadslid.

Madame Vandenabeele : Si l'on souhaite éviter que le climat ne s'emballe complètement, on doit faire en sorte que la température moyenne n'augmente pas de plus de 2°C. Telle est la principale recommandation des rapports climatiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations unies. En 2012, l'initiative Carbon Tracker (1) a publié un rapport dans lequel elle a calculé la quantité de CO₂ pouvant encore être émise au niveau mondial. Selon ce rapport, nous ne pouvons pas émettre plus de 886 gigatonnes de CO₂ entre 2000 et 2050.

Or, le potentiel d'émission de CO₂ de toutes les réserves de combustibles fossiles actuellement connues (charbon, pétrole et gaz, qui sont entre les mains de sociétés privées et d'États) s'élève, selon ce rapport, à pas moins de 2.795 gigatonnes, soit trois fois plus. Pour être certains à 80 % de respecter la limite des 2°C, il faut que 70 % de ces réserves fossiles restent inexploitées.

Depuis, lors de la COP 21 à Paris fin 2015, tous les pays ont déclaré leurs engagements de réductions de gaz à effet de serre et une limitation à 1,5 degrés de réchauffement. Pour atteindre cet objectif encore plus ambitieux, il va de soi que pourcentage des réserves fossiles non-exploités est encore plus important. Cette analyse a été confirmée dans ses grandes lignes par les scientifiques Christophe McGlade et Paul Ekins dans un article publié dans la revue « Nature » : sur la base du dernier rapport du GIEC, ils considèrent que le budget d'émission de CO2 restant au niveau mondial s'élève à 1.100 gigatonnes de CO2 et que la quantité de CO2 contenue dans les réserves restantes de combustibles fossiles est au moins trois fois plus élevée. Encouragé par ce constat édifiant, un nouveau mouvement militant appelant à désinvestir un maximum de capitaux du secteur des combustibles fossiles s'est développé dans les facultés de nombreuses universités américaines.

Le mouvement pour le climat « 350.org » a pris l'initiative dans la foulée. Entre-temps, ce mouvement pour le climat a engendré un mouvement de désinvestissement mondial, principalement actif en Amérique du Nord, en Europe et en Australie. L'action prend aussi de plus en plus d'ampleur : des fonds, des associations sociales et des églises retirent leur argent du secteur des combustibles fossiles. L'année passée, la fondation philanthropique de la famille Rockefeller a également annoncé qu'elle supprimait ses investissements dans les combustibles fossiles.

Ce mouvement mondial de désinvestissement a de plus en plus le vent en poupe. En tout, plus de 3,4 billions de dollars d'investissements ont déjà été retirés du secteur des combustibles fossiles.

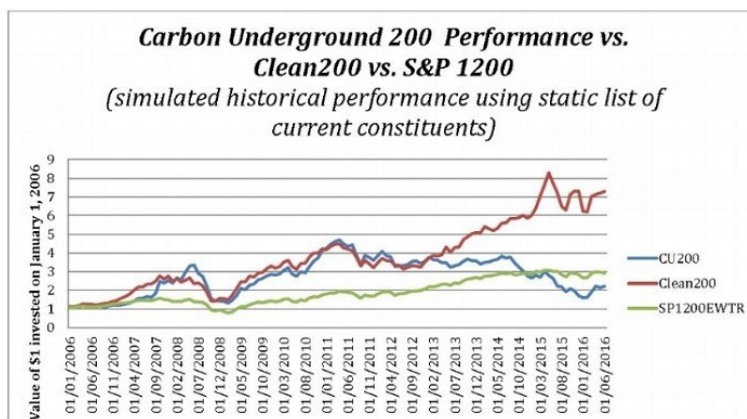
Aux Pays-Bas, l'organisation Fossilvrij Nederland a, de conserve avec le mouvement environnemental, exhorté le principal fonds de pension néerlandais (ABP) à retirer son argent d'entreprises telles que Shell, ExxonMobil et Chevron. L'organisation a publié un guide d'actions dans lequel elle appelle à « désinvestir du pétrole, du charbon et du gaz », et à « renoncer aux énergies fossiles ». Par ailleurs, Fossilvrij Nederland mène une action afin que les communes renoncent aux énergies fossiles. Pour pouvoir porter le titre de « fossilvrije gemeente », les communes doivent promettre de ne pas investir elles-mêmes dans l'industrie fossile, de ne pas collaborer avec des banques qui soutiennent les énergies fossiles, et de demander aux fonds de pension d'en faire autant.

Nous pensons que notre commune peut et doit aussi devenir une « commune libérée de l'énergie fossile » ou « zéro fossile ».

Les autorités communales placent directement et indirectement leur argent par l'intermédiaire de fonds et d'institutions qui effectuent des placements à court ou à long terme auprès d'institutions financières. Nous pensons par exemple au fonds de pension ou aux placements de trésorerie.

Notre commune en particulier, pourrait rejoindre ce mouvement mondial de désinvestissement et se profiler ainsi en précurseur du développement durable et de l'investissement responsable. Nous sommes convaincus que chaque commune peut peser auprès de ses partenaires financiers, bancaires, assureurs, investisseurs institutionnels afin qu'ils réorientent leurs stratégies d'investissement dans un sens favorable au climat et au passage à une économie décarbonée, en cohérence avec la politique inscrite dans son plan climat ou dans son agenda 21.

Par ailleurs, l'acte d'achat d'actions cotées en bourse pose question en lui-même, puisqu'il vise à la maximisation du rendement du placement. Cette maximisation peut être portée par des licenciements massifs tels ceux subis récemment dans notre pays et déplorés par la classe politique dans son ensemble. En particulier en cette période, il convient donc de rappeler que cet acte d'achat n'est pas socialement neutre, même si ce n'est pas l'objet direct de la présente interpellation. En effet, vu les rendements boursiers des entreprises fossiles, se libérer de ce type d'investissements est financièrement bénéfique, comme le démontre le graphique ci-dessous.



La COP 22 de Marrakech se déroule ce mois de novembre. La communauté internationale s'y réunira pour mettre en œuvre, concrètement, les engagements de Paris. Nous pensons que notre commune peut également, modestement, y contribuer.

Considérant ces différents éléments, je voudrais vous poser les questions suivantes :

- 1 Quels sont les outils financiers communaux potentiellement concernés par des politiques d'investissement ?
2. Comment ces outils comme les fonds de pension et l'assurance groupe du personnel, le fond de réserve et les placements de trésorerie sont-ils gérés ? Avez-vous une vue précise des politiques de placements dont ils font l'objet, même si ces outils/produits sont gérés par des tiers ?
3. Lesquels de ces outils/produits investis dans les entreprises fossiles c-à-d dans des entreprises du secteur des combustibles fossiles, à savoir les 200 entreprises listées en annexe ?
4. Quelles démarches sont entreprises par la commune pour, le cas échéant, éviter que ses outils financiers permettent d'investir dans le secteur des combustibles fossiles

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Monsieur le président : Un premier grand principe est qu'une commune ne peut investir dans des fonds à risques. Les sociétés citées dans votre interpellation sont par essence des sociétés cotées en bourse, donc à risques. Il ne saurait être question d'investir dans ce type de sociétés. Pour rappel, auparavant, les fonds détenus par les communes étaient obligatoirement placés auprès d'institutions financières publiques belges, et notamment après du Crédit communal de Belgique, de la CGER ou encore des Comptes Chèques Postaux.

Par ailleurs dès que l'on envisage un placement qui dépasse le court terme, le choix du type de placement revient au Conseil communal qui fixe à l'issue d'un débat démocratique les conditions qu'il entend faire respecter pour un placement à long terme.

Quant à la gestion de la trésorerie communale à court terme, celle-ci relève de la compétence du receveur communal seul : pas du Collège ni du Bourgmestre et ou du Conseil. Celui-ci, en fonction des besoins de la Commune, s'assure que les disponibilités en liquidités permettent les divers paiements. Comme la trésorerie est un élément très fluctuant et étant donné que la disponibilité des fonds doit être pratiquement immédiate pour effectuer les différents paiements, la trésorerie excédentaire est placée sur des comptes d'épargne classiques, comme un « simple » particulier.

Les besoins en trésorerie de notre commune exclut le placement en fonds d'investissements, lesquels ne disposent pas d'une souplesse suffisante pour coller au quotidien des paiements d'une commune.

Ainsi donc nous ne disposons pas de fonds dont nous pouvons nous départir pendant un certain laps de temps hormis le fonds de pensions qui fait l'objet d'une gestion externe par Ethias conformément au marché conclu par le Conseil en 2008. Ce fonds de pensions est placé dans une SICAV branche 21 qui garantit et le capital et le taux d'intérêts. Cette SICAV au nom de Ethias Global Fund 21 Ethical est assortie du Label Ethibel Excellence, lequel prévoit des investissements dans des entreprises durables qui respectent des critères éthiques avec une attention toute particulière pour l'environnement, le développement durable ou encore le respect des droits de l'homme.

Pour être complet, des fonds issus de legs très anciens : avant les années 1940 pour certains, ont

partiellement été octroyés à la commune à l'époque sous forme d'actions qui ont évolués au fil des années en fonction des mouvements en bourse, non pas du fait la commune mais du fait de rachat, d'absorption, d'OPA, ... Comme ces fonds sont le fruit de legs assortis de conditions, il n'a jamais été proposé de modifier le contenu afin de respecter les conditions originelles du legs.

Actuellement nous disposons des quelques titres et actions suivants :

Nom	Nombre	Valeur 30/6/2016
AGEAS (ex-Fortis, ex-AG Assurances)	2848	88.245,28 €
ENGIE (ex-Tractebel, ex-Electrabel)	47	681,97 €
SUEZ	12	168,96 €

36. Gratuité des documents administratifs; interpellation introduite par M. Ahmed Medhoune, Conseiller communal. (Complémentaire)

Ce point a été traité simultanément au point 4.

37. Politique relative à l'octroi des primes communales à la rénovation ; interpellation introduite par Mme Gabriella Mara, Conseillère communale. (Complémentaire)

Madame Mara : Je vous interpellais au Conseil communal du 21 mars dernier sur la politique des primes communales à la rénovation et vous félicitais de cette initiative destinée à améliorer le bâti de nos concitoyens qui ont parfois du mal à rénover leur bien en raison du coût des travaux.

La spécificité de Saint-Josse n'était pas simplement d'octroyer des primes mais aussi et surtout, d'une part, à aider les personnes à compléter le document de « demande de prime » et d'autre part, à avoir institué le système des avances.

En mars dernier, vous m'informiez que 107 primes communales de rénovation aient été délivrées, pour un montant total de 63.044€. Vous m'informiez également que vous dégageriez un budget de 200.000 € pour poursuivre la réalisation de ce projet.

Je souhaiterais que nous puissions faire un bilan de cette mesure en cette fin d'année.

Mes questions sont les suivantes:

1. Pouvez vous me dire quel est le bilan du Guichet Primes sur ses 15 mois d'existence ?
2. Pouvez-vous me dire combien de dossiers ont été traités par le Guichet Primes ?
3. Pouvez-vous me dire quel est le profil de propriétaires qui font appel à ce service communal et quel aide leur est apporté ?
4. Pouvez-vous enfin me dire quel est le montant alloué aux primes sur les 9 premiers mois de l'année 2016 ?
5. Pouvez-vous me dire quel type de travaux sont concernés par cette mesure ?

Monsieur le président : La commune tire un bilan plus que positif de la campagne d'octroi de nouvelles primes à la rénovation qu'elle avait initiée en juillet 2015. Pas moins de 315 primes communales ont été délivrées en 15 mois et ont permis de rénover 108 logements tennodois pour un investissement total de

242.000€. Le contraste est immense avec 2014, où, sans cette campagne et notre guichet primes, seules 14 primes avaient été octroyées à des propriétaires et locataires pour la rénovation de leur habitation.

Rénover 108 logements signifie que 108 familles tennodoises sont mieux logées grâce aux primes communales à la rénovation.

Depuis son ouverture en avril 2015, le guichet primes, chargé d'informer et d'accompagner les propriétaires mais aussi les locataires dans leurs démarches de rénovation, a traité 506 dossiers, dont 68% concernent des propriétaires et locataires à faibles revenus. C'est la preuve que notre politique d'aide à la rénovation répond à un besoin réel et qu'elle rencontre son public cible.

En plus des aides communales, le guichet primes a aussi facilité l'accès à 112 primes régionales pour un montant de 276.000€. C'est donc au total plus d'un demi-million d'euros qui ont été injectés dans le bâti tennodois en quelques mois d'action et 108 familles à qui on a permis d'améliorer leurs conditions de vie. Sans compter que depuis peu, les locataires de logements communaux bénéficient eux aussi de primes à l'embellissement de leur habitation qui s'élèvent jusqu'à 2.000€. Il s'agit là d'une nouvelle mesure portée par notre échevin du patrimoine locatif.

Pour rappel, compte tenu de la complexité des démarches pour obtenir des primes et de la condition souvent modeste des propriétaires et commerçants, la commune de Saint-Josse avait décidé de les encourager à rénover leur bien en leur offrant cet accompagnement administratif et en leur octroyant des primes communales à la rénovation, complémentaires aux primes régionales.

Six types de travaux sont concernés par cette mesure : façade, toiture, isolation de la toiture, châssis, électricité et chaudière, ainsi que l'embellissement des devantures commerciales. La hauteur des primes octroyées varie en fonction de trois niveaux de revenus et selon que le bien est situé ou non dans le périmètre du Contrat de quartier « Axe durable Louvain ». Dans le cas où le bien est situé dans le périmètre de ce contrat de quartier, les primes sont encore plus importantes.

Le succès de ces primes est grandissant. Rien que sur les 9 premiers mois de 2016, deux fois plus de primes ont été octroyées qu'en 2015 sur le même laps de temps.

On s'attend donc à ce que les demandes soient de plus en plus nombreuses dans les prochaines années, et c'est tant mieux, pour les locataires, pour les propriétaires et pour la planète lorsqu'il s'agit de travaux d'isolation ou de remplacement de châssis ou de chaudières !

38. Situation du Lycée Guy Cudell pour cette rentrée scolaire 2016/17 ; interpellation introduite par Mme Julie De Pauw, Conseillère communale. (Complémentaire)

Madame Depauw : Monsieur l'échevin, je souhaiterais faire le point avec vous sur la situation du lycée Guy CUDELL. Je voudrais savoir si la rentrée de septembre s'est bien déroulée.

De nombreux établissements ont rencontré des difficultés avec la réformes des titres et fonctions mais aussi celle du qualifiant. Par le passé, le statut administratif de certains enseignants du lycée a été source de bien des débats. A cause de ces réformes, certaines écoles bruxelloises n'ont pas pu payer à temps leurs enseignants.

Le dernier bulletin communal (12-10) évoquait par ailleurs une baisse du nombre d'élèves au sein du lycée.

Mes questions sont les suivantes :

Avez-vous rencontré des difficultés au niveau de la réforme des titres et fonctions ? Tous les enseignants ont-ils été payés à temps ?

Le lycée a-t-il connu une baisse de sa population scolaire ? Pouvez-vous nous communiquer des chiffres filière par filière ?

Vous aviez annoncé un dédoublement des heures pour venir en aide aux élèves qui présentent des difficultés dans la maîtrise du français, qu'en est-il ?

Une option maintenance PC/réseaux existe depuis maintenant deux ans, cette filière rencontre-t-elle vos

espérances ?

Une direction va être désignée lors de ce conseil communal, qu'en est-il du reste de l'équipe administrative ?

Monsieur Mouhssin : Il y a apparemment 6 éducateurs, sur ce nombre, trois seraient véritablement sur le terrain et deux effectueraient des tâches administratives.

Monsieur Boikete, échevin de l'enseignement : Comme vous le savez, la rentrée s'effectue en deux étapes pour les établissements scolaires. Il y a la rentrée, telle qu'on la connaît, le premier septembre mais également, et ceci est moins connu, le comptage du premier octobre qui décide des normes d'encadrement dont, notamment, le staff administratif.

Quant à savoir si le lycée a rencontré des difficultés au niveau de la réforme des titres et fonctions et du qualifiant ? Il s'agit d'une grosse réforme qui est voulue et demandée depuis des années par les syndicats. Celle-ci a enfin eu lieu, change un état des choses et peut avoir un impact sur la situation individuelle des enseignants. Dans de nombreuses écoles, cet impact s'est fait ressentir durement. D'abord au niveau des changements de statut mais également des notifications qui sont intervenues durant l'été où toute une série de directives ont été prises. Les écoles ont du s'adapter. Il est difficile pour les écoles de mettre des directives en œuvre pendant les mois de l'été.

Dans de nombreuses écoles, des enseignants n'ont pas été payés à temps. Il s'agit d'un millier d'enseignants en communauté française. Au niveau de Saint-Josse, nos équipes administratives y ont travaillé tout l'été et aucun enseignant n'a été payé en retard.

Il y a effectivement dans le bulletin communal une évocation d'une baisse de la population scolaire. Celle-ci se trouve cependant dans une tribune politique d'un membre du Conseil communal et n'émarge en rien de la commune. Il appert aujourd'hui que l'information présentée par ce Conseiller est erronée.

Au lycée Guy Cudell, par rapport au 15 janvier, nous observons une augmentation de la population scolaire de près de 18%. Ce qui n'est pas négligeable surtout lorsque l'on considère que nous avons supprimé certaines options telles que couture et habillement. Nous observons également une meilleure répartition de notre population scolaire au sein de l'établissement, la section générale par exemple —qui historiquement est peu fournie— a vu sa population augmenter.

Quant au dédoublement des heures de français, il s'agit également d'un des vœux de la majorité. Nous avons des classes DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des Primo-Arrivants) reconnues, des AMO (Aide en Milieu Ouvert) nous envoient régulièrement des enfants car le lycée Guy Cudell est reconnu pour les filières qu'il offre aux primo-arrivants. Nous avons décidé de renforcer l'apprentissage du français en dédoublant les heures. Nous l'avons fait dans les classes DASPA, dans les classes de primo-arrivants. Nous le faisons également en première et deuxième année commune. Nous avons également des enfants qui viennent du fondamental mais qui, à un moment, ont également été primo-arrivants et présentent parfois des difficultés dans la maîtrise du français. Pour ces enfants-là, nous effectuons également un renforcement. Nous le faisons également dans les classes de 3^{ème} et 4^{ème} générale : des élèves de DASPA passent en général. Dans certaines classes, nous avons deux enseignants qui font de la différenciation, car vous savez, le pire cauchemar d'un enseignant est d'avoir dans sa classe des élèves de niveaux différents.

Quant à l'option PC & maintenance réseau, elle répond à toutes nos espérances. Nous passons de 18 à 29 élèves inscrits. Il y a près de 20 élèves en cinquième. Des élèves qui ont un niveau remarquable. Nous avons pu l'observer via les remarques formulées par les membres du jury l'année dernière. Nous avons fait le choix de développer cette filière en professionnel plutôt qu'en technique de transition. Ceci élargit le choix de filières possibles en professionnel. Cette option fonctionne très bien, elle a d'ailleurs attiré l'attention de la ministre bruxelloise de l'informatique.

Quant au staff administratif, tant que nous n'avons pas le résultat des comptages du premier octobre, nous travaillons avec une équipe administrative correspondant à la population scolaire de l'année précédente. Comme nous avons une augmentation du nombre d'élèves, nous allons pouvoir réorganiser le travail de notre équipe éducative.

Nous n'aurons cependant pas de proviseur dans la mesure où 600 élèves sont nécessaires afin d'obtenir un tel poste. Nous aurons par contre des éducateurs supplémentaires. Ceci va permettre de décharger certains éducateurs de missions administratives qu'ils avaient en plus de leur classe. Nous lancerons également prochainement un appel à candidature pour le poste de secrétaire de direction.

Monsieur Mouhssin : Je reprends, il y a 4 éducateurs plus un éducateur économe plus un commis. Sur ces six éducateurs, 2 effectuent uniquement des tâches administratives ?

Monsieur Boikete : Non. Il y a 6 personnes dans le staff administratif : quatre éducateurs, un éducateur économe et un commis. Le commis a des missions bien définies, il ne s'occupe pas de classe. L'éducateur économe s'occupe de tout ce qui a trait à l'intendance de l'établissement : les finances, la comptabilité. Il y a 4 éducateurs qui sont en charge de classes à qui l'on confie également certaines tâches administratives. Ce travail est lié à leur fonction d'éducateur. Nous avons également un éducateur qui effectue des tâches administratives qui s'apparentent un peu aux fonctions de secrétaire de direction tout en ayant des fonctions d'éducateur. La fonction d'éducateur n'est pas exclusive, ce n'est pas limité à la prise en charge de classes.

Il y a une certaine souplesse : chaque fois que vous faites quelque chose administrativement dans une école, cela touche de près ou de loin les élèves.

Monsieur Mouhssin : Un éducateur qui s'occupe effectivement des élèves par 100 élèves, cela me semble très peu.

39. Journée sportive et récréative pour les seniors; interpellation introduite par Mme Dorah Ilunga Kabulu, Conseillère communale. (Complémentaire)

Madame Ilunga : En matière sportive, le Collège a fourni des efforts considérables en vue de garantir l'accès du sport à tous avec notamment la mise en place des chèques sport en vue d'aider les familles à accéder à la pratique sportive.

Il va sans dire que le sport est essentiel à tout âge pour garder la forme et la santé. Il est aussi vecteur d'épanouissement et de lien social.

Je suis heureuse qu'une attention soit portée à la pratique sportive de nos aînés à travers l'organisation d'une journée sportive et récréative pour les seniors.

Mes questions sont les suivantes :

- Pouvez-vous m'indiquer quelles sont les activités organisées à l'attention de nos aînés ?
- Des partenariats existent-ils ?

Monsieur Mouhssin : J'ai oui dire que certains seniors avaient temporairement été mis à l'écart par la Maison de la Famille de certaines activités sportives ou culturelles.

Monsieur le président attire l'attention de monsieur Mouhssin sur le fait que sa question n'a aucun lien avec la question de Madame Ilunga, par ailleurs, il explique également qu'à aucun moment il ne puisse imaginer que cela soit vrai, la Maison de la Famille menant une politique d'ouverture depuis toujours.

Monsieur Özkonakci : Pour le Collège, le sport est un vecteur d'inclusion considérable dans la société. Dès lors, il veut poursuivre son action pour que le sport soit accessible à tous. Pour cela, une palette d'initiatives a été mise en œuvre afin de toucher des publics aussi larges que variés.

Nous avons notamment octroyé des chèques sports pour les jeunes, organisé les journées multi-sports inter-écoles, installé des engins de fitness dans les espaces publics, ceux-ci sont accessibles à tous à deux pas de chez soi !

L'activité sportive de nos aînés, par son enjeu majeur en matière de prévention pour une bonne santé, nécessite aussi que l'on s'y intéresse. Elle permet notamment de freiner l'inévitable vieillissement des fonctions physiologiques et de procurer cette capacité d'aborder leurs activités quotidiennes avec davantage de confort et de sécurité.

Si la pratique du sport apporte autonomie et aide à conserver une image positive de soi, elle porte également une fonction sociale importante, celle de se donner les chances de maintenir ou de reconstituer un réseau de relations sociales indispensables à l'équilibre personnel.

Nos motivations, outre les atouts « santé », sont la recherche de ce dynamisme, de cet amusement et de la création de liens sociaux.

Ainsi, c'est la seconde année consécutive que le service des sports en collaboration avec la Maison de la Famille et le Centre gériatrique Anne-Sylvie Mouzon pour la première année, propose une journée gratuite dédiée à la découverte de pratiques sportives diverses.

En septembre 2015, le stade Georges Petre a accueilli plus de 50 participants à découvrir un panel de disciplines tels que la pétanque, le tennis de table, le yoga, la gymnastique douce, le tai-chi, la marche et des sports cérébraux divers. Barbecue et initiation à la danse *country* ont animé la journée pour créer cet esprit convivial de rencontre.

L'organisation du repas a été gérée par la Maison de la Famille.

Ce 9 novembre, c'est la salle Mandela qui s'est ouverte aux aînés avec les activités telles que le badminton, le tennis de table, le yoga, le tai-chi, la boxe anglaise et des sports cérébraux sous le même schéma d'organisation que l'année précédente. Une trentaine de participants s'y sont essayés.

Les résultats escomptés sont probants. Sport-découverte et convivialité étaient au rendez-vous.

Notre volonté est donc de développer cette activité :

1. avec une formule indoor/outdoor selon les saisons.
2. de sorte qu'elle soit accessible au plus grand nombre d'aînés
3. avec la garantie de la Maison de la famille du maintien et du développement d'activités sportives hebdomadaires et adaptées pour les seniors permettant déjà de poursuivre avec plus d'assiduité les cours de yoga, de tai-chi et de gymnastique douce.

Monsieur Balsat : Au niveau des partenariats, j'ai entendu la Maison de la Famille ainsi que le centre gériatrique. Ce sont là tous les partenariats ? N'y a-t-il pas un partenariat avec le Winners ?

Monsieur Özkonakci : Les personnes âgées s'y rendent également par l'entremise de la Maison de la Famille.

40. De toekomst van onze twee bibliotheken / le futur de nos deux bibliothèques ; interpellatie ingediend door Dhr F. Roekens, Gemeenteraadslid. (Aanvullend)

Monsieur Roekens : Onze gemeente heeft het geluk om in hetzelfde gebouw twee bibliotheken (een Franstalige en een Nederlandstalige) te huisvesten.

Naast een functie van ontspanning en vorming heeft de bibliotheek ook een sociale functie en kan het ook een plaats zijn waar bijvoorbeeld studerende jongeren rustig kunnen werken als dat thuis niet kan.

Met de digitalisering hangt er echter een groot zwaard van Damocles boven onze bibliotheken. De opkomst van nieuwe en sociale media en de dragers met een groot of klein scherm waarop inhoud interactief, altijd en overal te lezen, raadplegen, beluisteren en te bespelen is, vormen een niet te stuiten indringer voor de gemeenschapsvormende oorden waar vooral boeken, tijdschriften, kranten, dvd's en cd's geleend kunnen

worden. Daaraan zullen zij zich moeten aanpassen. Hoewel boeken niet gaan verdwijnen zal de toekomst van de bib zich minder fysiek in de rekken bevinden en meer virtueel terug te vinden zijn op schermen.

Er moet daarom duurzaam gewerkt worden aan het verbeteren van de aantrekkelijkheid en de bereikbaarheid van onze twee bibliotheken. Er moet echter worden vastgesteld dat de gemeenschappelijke inkomhal niet aantrekkelijk is en dat er onvoldoende wisselwerking is tussen de twee bibliotheken in het gebouw. Ook zijn er problemen met de WC's en met de niet conforme lift die de Nederlandstalige bibliotheek onbereikbaar maakt voor mindervalide gebruikers.

Tenslotte klagen bepaalde gebruikers over het onveilige zebrapad voor de deur en de overdreven snelheid van vele automobilisten in de onmiddellijke omgeving.

Vandaar volgende vragen aan het college:

- Hoe evolueerde het aantal leden en uitleningen van de twee bibliotheken tussen 2012 en 2016 ?
- Zijn er plannen voor aanpassingswerken aan het gebouw (wc's , inkomhal, lift enzovoort). Zo ja, welke werken worden gepland en hoeveel bedraagt het budget.
Zijn er maatregelen voorzien in het kader van de heraanleg van de zone tussen Madou en Queteletplein om de snelheid van automobilisten te doen dalen en de oversteekplaats veiliger te maken ?
- Hoe kan (ondanks de verschillende financiering en regelgeving) de wisselwerking en samenwerking tussen de twee bibliotheken worden verbeterd?
- Zullen minstens dezelfde werkingsbudgetten als vandaag geïnvesteerd worden in de bibliotheek?
- Zal het College tijdens de huidige bestuur termijn blijven investeren in verdere digitaliseringsmogelijkheden om haar burgers op een interactieve manier van leescultuur te kunnen laten genieten?
- Hoe wordt er actieve promotie gemaakt voor de bibliotheken bij ouders en leerlingen van onze gemeentescholen maar ook bij andere doelgroepen zoals (anderstalige) nieuwkomers in onze gemeente, bij senioren ea ?

Monsieur le président : Merci pour votre interpellation très complète à laquelle nous allons répondre à quatre. Je m'intéresserai aux questions de mobilité et de sécurité. Le Collège est tout à fait conscient du grand nombre d'enfants présents à cet endroit du fait de la présence de l'académie de musique et de la bibliothèque. Il en découle la nécessité d'apaiser le trafic. Cette logique est celle qui doit aujourd'hui prévaloir. C'est pour ces raisons qu'une demande a été introduite auprès de Bruxelles-Mobilité au début du mois de mars afin d'instaurer une zone 30 sur les voiries régionales que sont la place Quetelet et l'avenue de l'Astronomie. Cette zone 30 débutera au numéro 14 de l'avenue de l'Astronomie avant le passage pour piétons et s'étendra jusqu'à la place Quetelet au niveau du numéro 1A. Le placement d'un dispositif ralentisseur a été évoqué en réunion mais n'a pas été retenu par Bruxelles-Mobilité du fait du passage des bus et de la géométrie du carrefour. La dernière version des plans a été validée dans le courant du mois de septembre par notre administration. La mise en œuvre par les services régionaux se fera tout prochainement. Il faut cependant souligner que les exigences de l'arrêté royal du 26 avril concernant les zones 30 « abords écoles » se limitent à imposer des aménagement de zones 30 aux abords des écoles maternelles, primaires et secondaires. Néanmoins, le souhait de la commune est d'aller plus loin et d'envisager l'extension des zones 30 devant les endroits fortement fréquentés par les plus jeunes : bibliothèques, académies, salles de sport, aires de jeu, ... Notre volonté est d'apaiser le trafic de manière à augmenter le confort et la sécurité des usagers faibles. Afin de travailler de manière coordonnée, Saint-Josse est en train de mener une réflexion globale sur la mobilité dans le cadre du Grenelle de la mobilité. Lors du processus préalable, nous avons établi 5 priorités dont le plan zone 30 et le plan piétons. Le projet d'extension des zones 30 sur notre territoire est donc à l'étude dans le cadre du Grenelle par les bureaux d'études Transitec ICEDD et 21 solutions.

Monsieur Azzouzi : Notre nombre de lecteurs a subi une érosion entre les exercices 2013 et 2015, une

constatation qui se fait également dans les autres bibliothèques de la Région de Bruxelles-Capitale. Néanmoins, notre chiffre de prêts de livres s'est maintenu, grâce à nos relations étroites avec les associations socio-culturelles situées sur le territoire de la commune.

Comme l'indiquent les chiffres récents, et grâce à l'implication de la nouvelle équipe de bibliothécaires, ce ne sont plus 17 mais 52 associations que nous touchons dorénavant par nos activités. Ce nouvel apport de lecteurs a permis de compenser les pertes antérieures, nous pouvons donc envisager sereinement la fin de l'exercice 2016 dont le bilan ne pourra être que positif.

L'avenir des bibliothèques passe par une approche systématique des non-publics : accueil de groupes d'alphabétisation, partenariats avec des établissements d'enseignement spécial *etc.*, ces missions sont encouragées par le décret définissant la lecture publique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le plan quinquennal que nous rentrerons dans les prochains mois auprès de la Fédération définira clairement ces missions et des conventions seront signées avec différents partenaires et opérateurs socio-culturels situés sur le territoire communal.

Les bibliothèques ne sont plus simplement des lieux voués aux livres et à la lecture, elles se doivent d'être des lieux de rencontre et de détente où les informations peuvent se trouver aussi bien dans les livres que sur des supports numériques. Nous possédons à présent un parc de huit ordinateurs —au lieu de six précédemment— uniquement destinés au public pour la recherche documentaire. Un écrivain public propose bénévolement deux samedis par mois ses services aux personnes rencontrant des difficultés dans leur gestion du courrier administratif ou dans leur recherche d'emploi. Dans une commune comme Saint-Josse-ten-Noode, les défis à relever sont nombreux et cette tâche est passionnante.

La bibliothèque elle-même devient un lieu vivant où des animations littéraires, des heures du conte, des expositions d'artistes variés se succèdent à une cadence régulière. C'est de cette façon que les bibliothèques pourront répondre à l'attente de leurs nouveaux publics.

Mevrouw Meulemans : Ik deel de mening van mijn Franstalige collega. Ik zal u enkel antwoorden wat betreft de specifieke vragen over de Nederlandstalige bibliotheek.

Het aantal leden steeg van 912 in 2013 tot 1.387 in 2016. Het aantal uitleningen steeg ook. Toegang tot internet is een ook troef voor de bezoekers van de bibliotheek.

In de subsidiëringsconventie is voorzien dat 85 % van de collectie Nederlandstalig moet zijn en dat 15 % van de boeken anderstalig mag zijn. Gezien dit aanbod wenden veel anderstaligen en "primo-arrivants" zich tot onze bibliotheek.

Er is een hele nauwe samenwerking met drie Nederlandstalige scholen , vooral SJAZ, maar ook met de school Ten Nude en De Buurt.

Er zijn tentoonstellingen in beide bibliotheken. De bibliothecarissen komen goed overeen en de openingsuren zijn op elkaar afgestemd.

Naar senioren toe wordt er momenteel nog niets specifiek ingezet.

Monsieur Jassin, échevin des travaux publics : En ce qui concerne les travaux publics, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons budgétisé en 2016 un montant substantiel pour la rénovation des bibliothèques de Saint-Josse.

Un bureau d'études travaille sur la rénovation des bibliothèques. J'ai assisté à une présentation du travail et ai estimé que le projet manquait d'ambition. J'ai demandé au service des travaux publics que l'on passe à une phase supplémentaire. Nous aurons dès lors un nouveau montant budgétisé en 2017 pour une nouvelle mission d'étude beaucoup plus complète.

Le projet complet de rénovation de la bibliothèque comportera la rénovation de la façade ainsi que l'aménagement du hall d'entrée qui —comme vous l'avez remarqué— manque d'envergure, de volume. L'idée est de renforcer l'attractivité de ces bibliothèques communales. Nous nous dirigeons vers une façade

plus transparente afin que l'on puisse observer l'intérieur de la bibliothèque à partir de l'extérieur. Le volume du hall sera augmenté et celui-ci sera plus polyvalent.

Il y aura également l'aménagement d'espaces de lecture et d'étude pour les jeunes du quartier. Ainsi que l'aménagement du sous-sol : avec la présentation du projet, nous avons découvert disposer en dessous de la bibliothèque francophone actuelle de la même superficie qu'en surface : plus de 120 mètres carrés, avec une hauteur de plafond, il est vrai, de 2m20. Nous avons décidé d'exploiter ce volume et d'y développer un centre de conférence.

Au niveau de l'aspect technique de la rénovation : il y a l'étanchéité globale du bâtiment, son enveloppe énergétique, le remplacement des châssis, l'accès des personnes à mobilité réduite, l'ascenseur qui fonctionne mais n'est pas aux normes PMR, d'où la nécessité de le faire évoluer. La mise en conformité de l'électricité ainsi que l'étude de l'éclairage de l'ensemble du bâtiment sans oublier la sécurité incendie.

Voici ce vers quoi nous nous orientons et comptons réaliser dans, non les années mais les mois à venir.

41. SJAZ opnieuw zonder verwarming - SJAZ à nouveau sans chauffage; interpellatie ingediend door Dhr F. Roekens, Gemeenteraadslid. (Aanvullend)

Meneer Roekens : De gemeentelijke school Sint-Joost-aan-zee valt met de intrede van de winter net als vorig jaar zonder verwarming. Er werden vorig jaar beloftes gemaakt voor een structurele oplossing voor het begin van het schooljaar maar die kwam er klaarblijkelijk niet. Sinds de week van 14 november is er geen verwarming meer in een deel van de schoolgebouwen en moet het personeel zich behelpen met elektrische verwarmingsapparaten. Uit veiligheidsoverwegingen (er was een gasgeur opgemerkt) is de verwarmingsinstallatie grotendeels uitgezet.

Ondertussen zou er in de wijkafdeling in de Braemtstraat waar de verwarming ook stuk is een oplossing zijn gevonden en zijn de werken gepland.

-Is het probleem aan de verwarmingsketel in de Grensstraat intussen geïdentificeerd ? Is de verwarmingsinstallatie nog veilig ?

-Wanneer en hoe zullen de problemen in de Braemtstraat precies worden aangepakt ?

-Wanneer en hoe zullen de aanslepende problemen met de verwarming duurzaam worden aangepakt ?

-Hoe kan er in de toekomst vermeden worden dat een school, creche of gemeentedienst dagenlang zonder verwarming valt ? Dit is immers niet het eerste incident (Creche Warmoesstraat, gemeentelijke administratie, ...)

Monsieur Jassin : Il est vrai que nous rencontrons des difficultés au niveau du chauffage de ces deux implantations. L'installation rue de la Limite est constituée de deux chaudières atmosphériques au gaz : l'une datant de 1994 et l'autre de 2005. Les deux chaudières sont à l'arrêt. L'une depuis le début de l'année et l'autre depuis le 10 novembre. Nous parvenons à chauffer l'implantation avec une seule chaudière, ceci n'est plus possible depuis que la seconde est tombée en panne. Déjà, avec une seule chaudière, nous apportons un apport de chauffage via des radiateurs électriques dans certaines classes. La chaudière restante a dû être arrêtée pour des raisons de sécurité. L'administration a réagi immédiatement à cette situation. Nous avons loué du matériel supplémentaire afin de pouvoir chauffer les classes et avons cherché à résoudre le problème au plus vite. Nous avons trouvé une société capable de remplacer la pièce défectueuse dont elle a par ailleurs l'exclusivité, nous sommes cependant tenus de procéder à des offres de marché.

Le chauffage devrait fonctionner à nouveau au plus tard pour le 5 décembre.

Nous avons adhéré à une centrale d'achat le mois passé auprès de Sibelga. Nous leur avons d'ores et déjà transféré le dossier afin d'étudier l'installation d'une nouvelle chaudière dans ce bâtiment. Installation que nous espérons voir réalisée en 2017.

Pour ce qui est de la rue Braemt, le dossier est moins complexe, les anciens corps de chauffe à air, c'est à dire les convecteurs, n'étaient plus fonctionnels. La tuyauterie est par contre en état. Le chauffage est alimenté par l'installation de l'école Henri Frick qui a été entièrement rénovée. Nous avons décidé de

remplacer l'ensemble des corps de chauffe par de nouveaux radiateurs à eau et de compléter l'installation par des vannes thermostatiques. Nous avons dû attendre l'approbation du budget 2016 afin de passer la commande. Les ouvriers communaux ont travaillé toute la semaine à l'installation de ces nouveaux radiateurs. Je peux aujourd'hui vous affirmer que l'ensemble du dispositif est à ce jour installé et que le chauffage fonctionne rue Braemt.

Monsieur Mouhssin : Y a-t-il d'autres chaudières ayant près d'un quart de siècle ?

Monsieur Jassin : Oui, une douzaine dont nous avons décidé du remplacement en totalité.

Monsieur Roekens : J'observe dans les décisions du Collège que nous avons résilié le contrat avec une société privée portant sur l'entretien des chauffages. Y a-t-il un lien avec les incidents que nous observons ces derniers temps ?

Monsieur le président propose de répondre à huis-clos dans la mesure où il est question d'une entreprise que l'on pourrait identifier.

Monsieur Balsat : Cette école a été rénovée il y a une dizaine d'années, pourquoi la ou les chaudières n'ont pas été remplacées ? Gouverner, c'est prévoir.

Monsieur Jabbour : Il y a eu dans cet établissement plus de 5 millions d'euros investis par la communauté flamande. La question du remplacement des chaudières s'est posée, à ce moment, il nous a été indiqué que ce n'était pas nécessaire.

42. Prioriteiten en kansen voor het nieuw contract voor stadsvernieuwing in Sint-Joost - Enjeux et priorités du nouveau contrat de Rénovation Urbaine (CRU) pour Saint-Josse; interpellatie ingediend door Dhr F. Roekens, Gemeenteraadslid. (Aanvullend)

Monsieur Roekens : Op 17.11.2016 vond in de Sint-Lukashogeschool de eerste algemene vergadering plaats van het nieuwe contract voor stadsvernieuwing dat is toegekend aan Sint-Joost en Scharbeek voor een perimeter tussen Kruidtuin, spoorweg, Liedtsplein en Grensstraat. Ook is de Pachecolaan in Brussel-stad en een stuk van de kleine ring opgenomen in de perimeter.

Vertegenwoordigers van het gewest maakte een balans op van de wijk en van de verschillende problemen en kansen voor verbetering. Ook werden er 6 prioritaire interventiezones gepresenteerd. Het gaat om de Brabantstraat, het Liedtsplein, de kleine ring, Sint-lazarusplein, de Koningsstraat/Haachtsesteenweg en de Groenstraat.

Ook werd het woord gelaten aan zowel burgemeester Kir als Clerfayt om hun visie en prioriteiten voor te leggen. Burgemeester Kir legde de nadruk op kwaliteitsvolle openbare ruimtes, op collectieve voorzieningen en op het renoveren van vervallen woningen. Ook sociale begeleiding naar werk werd vermeld.

Ondertussen moeten we in de pers vernemen dat verschillende eigenaars in de Noordwijk een brief van de gemeente hebben gekregen met de boodschap dat in het kader van het nieuwe contract voor stadsvernieuwing ze contact met de gemeente moeten opnemen indien ze hun pand willen verkopen.

Vragen :

-Kan u voor deze gemeenteraad net als tijdens de algemene vergadering uw prioriteiten en projecten voor het nieuwe contract voor stadsvernieuwing presenteren ?

-Zal de gemeenteraad worden betrokken bij het vastleggen van de prioriteiten en concrete projecten ?

-Hoe kadert de brief die naar bepaalde eigenaars in de noordwijk is gestuurd in het nieuwe contract ? Wie is er precies aangeschreven en is dit niet wat voorbarig aangezien het concrete basisdossier pas begin volgend jaar aan de Brusselse regering zal worden voorgelegd ?

-Heeft u reeds een idee over hoeveel geld van het wijkcontract u zal kunnen beschikken voor het aankopen

en renoveren van woningen in de Noordwijk ? Heeft u bepaalde straten en huizenblokken als prioritair aangestipt en zo ja welke ? Wat wil u met deze aangekochte panden precies doen ?

-Zal het wijkcontract zich ook buigen over de plaats van de prostitutie in de wijk ?

-Hoe zal de coordinatie met buurgemeente Schaarbeek verlopen ? De visie van de twee burgemeesters verschilt op basis van wat ik heb kunnen horen op de algemene vergadering immers danig wat betreft prioriteiten en actiepunten voor het wijkcontract.

-Met de Pachecolaan is ook een stukje Brussel-stad in de perimeter opgenomen? Waarom is deze straat opgenomen in het wijkcontract?

Monsieur le président : Les priorités qui ont été présentées à l'assemblée générale du contrat de rénovation urbaine et qui sont basées sur l'ordonnance sont le travail sur les espaces publics, la création d'équipements et la revitalisation urbaine. Elles sont complétées par nos priorités : la rénovation du bâti, la rénovation, le réaménagement et la création de logement, l'accompagnement social et financier des propriétaires et locataires dans le cadre de la rénovation de leur bâti, enfin, la formation, l'accompagnement social, la mise à l'emploi au travers de la mission locale et de ses partenaires.

Concernant votre seconde question sur la fixation des priorités des projets concrets, c'est la Région qui a la main et qui dirige le projet, la commune est un partenaire parmi d'autres au sein du comité de pilotage élargi, au même titre que la commune de Schaerbeek ainsi que Bruxelles-Ville et des instances régionales telles que Bruxelles-Mobilité ou Bruxelles-Environnement. L'étude est menée par la direction régionale de l'urbanisme et les budgets sont fixés par la Région. A la différence des contrats de quartiers qui sont financés à 80%, ici, 100% du budget est pris en charge par la Région. Le conseil communal sera informé des projets retenus.

Votre troisième question concerne le logement au sein du quartier Nord. Un volet bâti, logements et équipements existe, il est régi par la nouvelle ordonnance. Nous avons demandé qu'un axe logement soit développé suite à l'état du bâti dans le quartier Nord et aux conditions d'insalubrité de certaines habitations. La possibilité de préempter et d'exproprier fait partie de la politique de rénovation urbaine via l'ordonnance organique de revitalisation urbaine de 1998 et 2010. Vu les délais des différents plans des subsides, il y a un intérêt certain à gagner du temps. Les stratégies d'acquisition mises en place ne seront pas dévoilées afin de ne pas hypothéquer leur réussite au sein d'un marché privé très particulier dans le quartier. Quant au montant qui est fixé et qui vous a été annoncé, il est de l'ordre de 22 à 23 millions d'euros. 10 % de cette somme pourraient aller dans l'accompagnement social. Il s'agit donc de sommes nettement moins importantes que les contrats de quartier.

Le montant alloué à ces projets n'est pas encore défini et sera pour nous complété car nous travaillons aussi avec les leviers de pouvoir que l'on a au niveau des immeubles isolés, politique de la Ville et alliance habitat. Il s'agit donc pour nous de mettre l'occasion à profit de créer et de rénover du logement.

Sur la question de la prostitution, le sujet a été à peine évoqué. Je n'ai pour ma part pas hésité à souligner le problème ni souhaité l'éviter.

Au niveau de la coordination entre les opérateurs, ceci revient à la Région.

Quant à la question du boulevard Pacheco, il s'agit d'un projet régional, le quartier est à la limite de plusieurs territoires communaux. Il n'est apparemment pas prévu que le boulevard soit compris dans la ZRU (Zone de Rénovation Urbaine). Il risque donc de ne pas faire partie du périmètre CRU.

Monsieur Roekens : Comptez-vous organiser une commission, il me semble qu'il y ait matière à débattre ? Le bureau d'étude a déjà fait une première mouture d'un dossier de base avec 20 interventions. Je n'y vois aucun volet logement. Est-il encore possible de faire évoluer ce dossier de base ?

Monsieur le président : Oui. Si vous vous rappelez de l'invitation qui a été faite à l'assemblée générale, celle-ci stipulait : présentation du diagnostic et des projets. Nous n'avons pas présenté les projets car nous avons clairement avancé que si nous allions dans cette direction, nous n'y voyions aucun intérêt. Faire un programme de rénovation urbaine sans répondre à des problèmes d'équipement et de logement était pour nous un non sens. Nous avons été entendus. Il faut savoir que le jet effectué par le bureau d'étude n'a pas été validé par le cabinet du ministre président. A ce stade-ci, rien a été décidé. Nous pourrions en parler une fois

les décisions prises.

Monsieur Mouhssin : Il faudrait clarifier votre position à un moment. Les éléments que vous donnez ce jour laissent à penser que vous abandonnez votre projet de "petite Anvers" dans le quartier Nord. Vous semblez dire que ce n'est pas une priorité de la Région et que ce projet ne pourra pas se faire.

Monsieur le président : Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que nous allions rencontrer la Région afin de voir sur quoi nous pourrions nous entendre.

43. Chèque lecture jeunesse ; motion introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)

Monsieur Mouhssin : En 2016, une étude publiée par le Centre national du livre (CNL) mettait en évidence que les jeunes de 7 à 19 ans aiment la lecture.

78% des enfants se consacrent à lecture par plaisir et non par obligation. Les filles sont plus nombreuses que les garçons dans ce cas (87% contre 70%).

68% des jeunes lisent au moins une fois par semaine et 28% lisent tous les jours ou presque.

Ces chiffres sont rassurants, surtout lorsqu'on connaît les bienfaits de la lecture qui stimule le cerveau, diminue le stress, améliore les connaissances, accroît le vocabulaire, développe les capacités d'analyses, améliore l'attention et la concentration, améliore la rédaction et enfin c'est un divertissement extraordinaire !

Pourtant le combat n'est pas gagné, car les constats en matière de lecture de la langue française en Fédération Wallonie-Bruxelles (2015) sont particulièrement préoccupants :

- 25% seulement des élèves de 4ème primaire ont une bonne maîtrise de la lecture, documentaire ou littéraire.
- À 15 ans, les performances en lecture de nos élèves sont à peine égales à la moyenne des pays de l'OCDE.
- 15% des jeunes quittent l'école secondaire sans diplôme et sans l'usage fonctionnel de la lecture.

Afin de soutenir et développer le plaisir et la capacité de lecture chez nos jeunes, de nombreuses écoles proposent à nos enfants de s'abonner à une série de revues, magazine ou journaux à destination des jeunes.

Malheureusement, le prix de l'abonnement est souvent un obstacle et prive ces jeunes de l'opportunité de lire, uniquement pour des raisons financières, ce qui est fort dommageable.

Considérant que la lecture est un outil essentiel d'émancipation.

Considérant le Plan Lecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le conseil communal de Saint-Josse-Ten-Noode décide :

- Qu'un chèque lecture jeunesse sera mis en place pour les jeunes de la commune afin qu'ils puissent s'abonner à des revues, des magazines ou des journaux destinés aux jeunes publics.
- Demande au collège des échevins et bourgmestre de Saint-Josse de mettre en œuvre cette décision.

Monsieur Azzouzi, échevin de la culture : Je suis tout à fait d'accord avec l'énoncé de votre développement et les considérants. Nous avons analysé votre projet de motion très attentivement et profitons de celle-ci pour rappeler l'ensemble des projets qui existent sur Saint Josse.

Saint-Josse est une commune avec une population très jeune et, les jeunes de Saint-Josse lisent déjà gratuitement !

En effet, la commune dispose de bibliothèques francophones et néerlandophones qui ont un régime de prêt gratuit de livres. Les jeunes, peuvent venir s'approvisionner gratuitement en lectures diverses. Concernant le

public plus âgé, nous en sommes à une quasi-gratuité avec un tarif de 20 centimes pour les adultes.

Nous disposons d'une section de livres pour enfants et jeunes très importante dans la collection générale, vu que nous sommes la commune avec la population la plus jeune du pays.

A la bibliothèque néerlandophone certains ouvrages sont même en langue turque ou arabe pour permettre à tous de pouvoir avoir accès au livre.

La bibliothèque est aussi un lieu de convivialité pour les habitants, qui y disposent d'espaces confortables pour consulter des journaux et revues.

D'autres choses existent également sur le territoire communal :

- nous développons le projet « Livre animé » depuis de nombreuses années dans le fondamental où on y fait des lectures pour les enfants ;
- la bibliothèque a également noué des partenariats avec le monde associatif ;
- au sein des maisons de jeunes se trouve une bibliothèque de 200 livres avec accès gratuit ;
- depuis 2014, lors de l'événement Saint-Nicolas, un livre est ajouté aux bonbons et petits cadeaux ;
- dans les maisons de jeunes également, des Atlas, des Bescherelle et des livres d'apprentissage des langues sont fournis ;
- toujours au sein des maisons de jeunes, l'abonnement à des revues et magazines destinés aux jeunes est prévu ;
- enfin, nous avons souhaité initier les jeunes à la bande-dessinée, ce qui me paraît être un excellent moteur pour inciter à la lecture.

L'idée d'un chèque lecture peut sembler intéressante. Néanmoins, les professionnels du livre insistent sur le fait que les jeunes seuls n'ont pas nécessairement une bonne analyse pour leurs choix de lectures. Une proximité avec des personnes du milieu, des encadrants, des bibliothécaires est bénéfique. Ces professionnels nous conseillent plutôt de pousser les jeunes à venir dans les lieux de lecture tels que les bibliothèques. Il me semble que l'on a là une formule intéressante, il s'agit également de lieux où les jeunes se côtoient et se mélangent, se parlent, dialoguent.

Pour conclure, je pense qu'il s'agit d'une bonne idée mais que la solution proposée n'est pas la bonne. La manière dont nous travaillons actuellement me semble être plus indiquée et réaliste.

Monsieur Mouhssin : Moi aussi, l'avis des professionnels m'intéresse. Je souhaiterais dès lors que vous me communiquiez les courriers et le nom des professionnels qui vous ont indiqué qu'il était néfaste de souscrire à ces revues. Par ailleurs, vous me parlez du livre alors que je vous parle de revue. Revues qui sont à mon sens un réel outil d'émancipation.

Madame Depauw : Je privilégie pour ma part des visites hebdomadaires dans les bibliothèques.

Monsieur le président : Je soulignerai que l'accès aux clubs de sports est payant, celui aux bibliothèques est gratuit.

Madame Meulemans : Sachez enfin qu'il y a également des revues à la bibliothèque.

La motion est portée au vote et rejetée avec 17 voix défavorables pour 4 voix favorables et une abstention.

Ont voté non : Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Namli, Boïkete, Meulemans, Smahi, Ilunga Kabulu, Medhoune, De Pauw, Disli, Muradyan, Özdemir, Fremal, Mara, Kir.

Ont voté oui : Roekens, Mouhssin, Bulduk, Vandenabeele.

Monsieur Balsat s'est abstenu.

44. Création d'un salon des droits sociaux à Saint-Josse ; motion introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)

Monsieur Mouhssin : Depuis la mise en place de politiques fédérales d'austérité par les gouvernements fédéraux successifs, de nombreux citoyens et citoyennes sont frappé de plein fouet par des difficultés à subvenir à leurs besoins fondamentaux.

Pourtant le non-recours aux droits sociaux est une réalité pour beaucoup de nos concitoyens. Il s'agit du cas de personnes ou de ménages qui, pour différentes raisons, n'accèdent pas aux droits et aux services auxquels ils peuvent prétendre dans les domaines de la santé, l'énergie, le logement, l'aide sociale, la culture, le sport ...

Il existe plusieurs formes de non-recours, qui s'expliquent par un manque d'informations, par la complexité des démarches à accomplir, par méconnaissance de l'offre sociale ou encore par une inhibition des ayants droit. Il existe également des gens qui n'entament plus de démarches : ce sont celles et ceux que les institutions peuvent perdre de vue.

Un facteur «âge» rentre aussi en compte : certaines personnes, notamment les plus jeunes, ont perdu l'idée d'avoir des droits, car les systèmes se complexifient et la transmission de la conscience de ces droits s'exerce moins au sein des familles. Enfin, on a également observé un renoncement à certaines prestations motivé par la crainte d'être accusé de profiter du système.

Le Service de lutte contre la pauvreté a interpellé les responsables politiques sur la question du non-recours qu'il appelle « sous-protection » dans son Memorandum Protection sociale publiée en février 2014. Il proposait que des démarches pro-actives d'information à destination des citoyens soient organisées par les pouvoirs publics. Cela suppose d'engager des actions en leur direction au moyen de dispositifs de repérage.

Considérant la demande du Service de lutte contre la pauvreté.

Considérant la complexification de la législation relative aux droits à la protection sociale pour les travailleurs des services sociaux.

Considérant que le recours aux droits sociaux nécessite parfois de nombreuses et complexes formalités administratives.

Considérant l'incompréhensibilité de certaines informations fournies aux citoyens.

Considérant que l'organisation et le fonctionnement des services sociaux peut constituer un obstacle entraînant un non-recours aux droits sociaux.

Le conseil communal de Saint-Josse décide :

- qu'un « Salon Des Droits Sociaux » sera organisé en 2017 sur le territoire de la commune ;
- que le « Salon Des Droits Sociaux » mettra en contact les acteurs sociaux communaux, les ASBL, les mutuelles, les maisons médicales et tous les acteurs pouvant participer à lutter contre le non-recours aux droits sociaux ;
- que le Collège des Echevins et Bourgmestre crée un comité d'accompagnement pour la mise en place du « Salon Des Droits Sociaux »
- que le Collège des Echevins et Bourgmestre de mettre en place le « Salon Des Droits Sociaux »

Monsieur Medhouné : Il est pertinent de dire que l'accès à l'information sur les droits sociaux est inégal et les recommandations de toutes les conclusions de la lutte contre la pauvreté vont dans ce sens. Il est pertinent également, comme le propose monsieur Mouhssin, de cibler des publics particuliers. Il est aussi pertinent de dire que la matière est complexe. Enfin, il est encore pertinent de dire que le nombre de personnes

confrontées à des situations délicates va croissant, en particulier dans une commune comme la nôtre.

Un salon regroupant des hommes et des femmes de tous âges connaissant des difficultés sociales, un salon public où l'on irait d'un stand à l'autre présenter ses difficultés ne va pas de soi. Tous les professionnels qui traitent de ces questions savent que pour les traiter, de la dignité est nécessaire, des conditions d'accueil, de la confidentialité, des espaces d'écoute. Les professionnels de ce secteur le savent. Si c'était la bonne formule, je suis convaincu qu'elle aurait déjà été développée.

Je pense que la commune n'est pas restée les bras croisés par rapport à cela. C'est une commune qui a de grands défis depuis longtemps sur ces questions et qui s'est organisée, d'abord pour articuler l'ensemble de son maillage associatif : le service de prévention —qui est l'un des plus importants de Bruxelles—, le CPAS, la maison de la Famille.

Je crois d'avantage à d'autres modalités sur « mieux faire savoir » : les publications ne sont certainement pas idéales lorsque l'on ne parle pas nécessairement la langue et que l'on a pas nécessairement les compétences pour lire. Certainement des guichets qui s'adressent spécifiquement à des publics fragilisés. Certainement, de faire en sorte que les professionnels de terrain puissent être d'avantage en contact. Je pense cependant que nous avons des filets très serrés dans cette commune afin d'identifier ces publics en difficulté.

Pour le dire autrement, un salon qui stigmatiserait peut-être ces publics, l'intention est bonne mais les effets seraient pervers, voilà la réaction de la majorité à cette proposition.

Monsieur Balsat : Je trouve un salon des droits sociaux particulièrement rébarbatif. Ce que je souhaiterais, c'est une politique des droits sociaux plutôt qu'un salon des droits sociaux.

Monsieur Mouhssin : Est-ce qu'avoir des droits sociaux et se rendre auprès de professionnels demander de l'information est humiliant ? Si tout le système que nous avons mis en place à Saint-Josse avait permis à tous les citoyens de connaître leurs droits, je ne l'aurais pas proposé. Le non recours à ses droits sociaux est une réalité. Tous les outils que l'on a mis en place n'ont pas fonctionné.

Je pense que cette idée est originale. Je suis passé il y a deux semaines dans un centre commercial du centre ville. Des étudiants s'y trouvaient, ils informaient les gens sur leurs droits au niveau de la mutuelle *etc.* Le public était au rendez-vous, et en masse.

Bien entendu, ils auraient pu se rendre au CPAS. Mais ce public ne se rend pas obligatoirement au CPAS. Bien entendu, ils auraient pu aller à la maison de la Famille, mais ces gens là ne vont pas à la maison de la Famille. Bien entendu, il y a des contraintes, sur la question de la confidentialité notamment. Bien entendu qu'il y aura des difficultés au niveau de l'organisation. C'est pour cela que je propose de mettre en place un comité mandaté à y réfléchir, je sais que ce n'est pas facile.

Je suis prêt à entendre vos remarques, que l'on amende le texte, que l'on mette uniquement en place le comité. Et si les conclusions du comité sont que la réalisation est impossible, que de trop nombreux obstacles sont présents, je m'y plierai. Je pense néanmoins que le projet permettrait peut-être de toucher un ensemble de publics que l'on ne touche pas actuellement, comme les classes moyennes.

Monsieur Muradyan : Je suis conseiller au CPAS et il y a déjà un salon des droits sociaux si l'on souhaite l'appeler ainsi, c'est justement le CPAS. Des conseillers y sont à votre écoute et l'on peut se rendre d'un bureau à l'autre.

Les conseillers sont formés, ils ont fait des études et sont préparés à faire face aux différentes situations. Toute personne, même salariée, peut venir et faire une demande. Des rendez-vous à des horaires différents sont possibles pour les personnes qui travaillent. Saint-Josse est par ailleurs la seule commune qui encourage les jeunes à poursuivre leurs études.

Monsieur Fremal : Je souhaite appuyer les propos de monsieur Muradyan, les jeunes peuvent continuer leur cycle d'études universitaires jusqu'au bout, c'est le cas de très peu d'autres communes.

Lorsque vous évoquez le problème de la confidentialité, il y a toute une série de services qui existent : les services de prévention avec la maison de la Famille, le service surendettement qui a été mis en œuvre par la commune, les services sociaux de proximité de la maison de la Famille, il y a également un ensemble d'associations qui effectuent un travail de relais en réseau avec l'ensemble des structures. Nous organisons à peu près 10 fois l'an des coordinations sociales où vous êtes invité à participer et où nous réfléchissons avec l'ensemble des acteurs sociaux à la meilleure manière de faire passer l'information. Il y a effectivement cette volonté que nous avons de ne pas faire de publicité.

Il y a le bureau d'aide juridique qui existe également à Saint-Josse. Il est accessible à l'ensemble de la population. Je pense que vous avez tout intérêt à relayer l'information sur ce qui existe à Saint-Josse. Saint-Josse est une commune tellement petite que le salon des droits sociaux y est permanent.

Monsieur le président : Des structures existent et informent très régulièrement les usagers de leurs droits, qu'il s'agisse de travailleurs ou de personnes en recherche d'emploi. Des ateliers existent, sur le logement, sur les droits sociaux, ils se font, comme à chaque fois à Saint-Josse, dans la plus grande discrétion. Nous ne sommes pas favorables à votre motion pour ces raisons là. Ce travail s'effectue déjà et nous n'avons pas vocation à organiser un salon sur les droits sociaux.

La motion est portée au vote et rejetée avec 16 voix défavorables contre 5 voix favorables et une abstention.

Ont voté non : Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Namli, Boikete, Meulemans, Smahi, Ilunga Kabulu, Medhoune, Disli, Muradyan, Özdemir, Fremal, Mara, Kir.

Ont voté oui : Roekens, Genot, Mouhssin, Bulduk, Vandenabeele

Monsieur Balsat s'est abstenu.

45. Réduction du précompte immobilier pour l'habitation communal occupé par un locataire ; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)

Monsieur Mouhssin : Le parc locatif de la commune de Saint-Josse est composé de 338 unités de logements. Le citoyen a le droit à une réduction de précompte immobilier pour l'habitation qu'il occupe en tant que propriétaire ou locataire si le ménage comprend :

1. être handicapé et chef de famille donne droit à une réduction de 10 % du précompte.
2. être reconnu invalide de guerre donne droit à une réduction de 20 % du précompte.
3. être chef de famille et avoir soit : au moins deux enfants dont l'un au moins est encore à charge (réduction du précompte de 10% par enfant à charge) ; une personne handicapée à charge (20% de réduction par personne handicapée à charge) ; un conjoint handicapé (20%).

Mais cette réduction n'est pas automatique. Elle doit être demandée à l'administration des contributions directes, en utilisant le formulaire 179.1 à Bruxelles de « DEMANDE DE REDUCTION DE PRECOMPTE IMMOBILIER EN REGION BRUXELLOISE »

Pour les locataires, elle doit être demandée par le propriétaire, mais ce sera le locataire qui en bénéficiera. Si le propriétaire oublie de demander la réduction, le locataire pourra lui-même introduire la demande auprès de l'administration. L'administration avertira le locataire de cette diminution, qui pourra dès lors la réclamer à son propriétaire.

La réduction est établie au profit du propriétaire de l'habitation. Le montant sera déduit du loyer sans que le propriétaire ne puisse le refuser.

Pourriez-vous me faire savoir combien de locataires communaux ont une réduction de précompte immobilier pour l'habitation qu'ils occupent ?

Pourriez-vous ventiler en fonction des trois critères: être handicapé et chef de famille, être reconnu invalide de guerre, être chef de famille ?

Qui a fait la demande, la commune ou le locataire ? (pourriez-vous nous donner la répartition ?)

Disposez vous des chiffres concernant les locataires et propriétaires résidants dans la commune qui bénéficient d'une réduction de précompte immobilier (dans le secteur privé) car ils répondent à une des conditions suivantes -être handicapé et chef de famille - être reconnu invalide de guerre-être chef de famille ? Pourriez-vous ventiler en fonction des trois critères ?

Monsieur Balsat : En tant que responsable associatif, je peux répondre à une question. Depuis plusieurs semaines, je suis contacté par des locataires ayant reçu un courrier émanant de l'administration, à savoir, les propriétés communales. J'ai aidé des locataires à remplir le formulaire qui est ensuite renvoyé directement à l'administration des finances. Après traitement, celle-ci le retourne au locataire qui peut ensuite faire valoir sa ristourne auprès du propriétaire, la commune dans le cas présent.

Monsieur Boïkete : La question du précompte immobilier n'est pas nouvelle. Je vous invite à prendre connaissance de la note de politique budgétaire 2015 où apparaît déjà l'intention d'encourager les locataires à bénéficier de la réduction du précompte lorsque ils y ont droit. Depuis 2015, nous sensibilisons systématiquement nos locataires. Si vous analysez les budgets 2015 et 2016, vous observerez des montants inscrits afin de procéder à ces remboursements aux locataires, avec effet rétroactif sur cinq exercices qui plus est.

Lorsque vous dites qu'il suffit à la commune d'introduire les documents, on a le sentiment que c'est très simple. Ce n'est malheureusement pas le cas. Le locataire doit participer à la démarche, nous ne possédons pas la totalité des informations demandées dans le formulaire.

Nous tenons les locataires informés, par courrier mais également oralement, lors du renouvellement. Cela ne concerne pas l'ensemble de nos 338 locataires mais une proportion proche de la moitié de ceux-ci. Lorsque nous avons débuté le processus, nous avons une cinquantaine de locataires qui bénéficiaient de ce dispositif d'aide. Lorsque nous avons relancé l'ensemble de nos locataires, nous avons obtenu 80 réactions. Cela ne permet cependant pas de présager du nombre exact de bénéficiaires du dispositif que nous obtiendrons *in fine*. Début 2017, nous viendrons avec des chiffres précis au sein du rapport d'activité 2016.

Monsieur Mouhssin, il y a des choses qui se font, nous n'en faisons peut-être pas grande publicité. Nous ne pouvons néanmoins pas remplir le document à la place des gens. Le formulaire comporte 6 pages, certaines informations sont du ressort du locataire, nous remplissons celles qui sont du ressort du propriétaire.

46. Des extrémistes ont lancé une fusée éclairante sur l'entrée de l'Institut Kurde à Saint-Josse ; interpellation introduite par M. A. Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)

Monsieur Mouhssin : Le jeudi 17 novembre, une manifestation, dite pro-kurde, s'est déroulée à Bruxelles.

Le samedi 19 novembre, une manifestation, dite pro-Erdogan et AKP, se tenait également à Bruxelles.

En marge de ces manifestations, un incident très inquiétant s'est produit dans notre commune. Des extrémistes ont lancé une fusée éclairante sur l'entrée de l'institut kurde à Saint-Josse, au risque de provoquer un incendie.

Cet événement nous rappelle l'incendie criminel qui avait ravagé l'ex-centre culturel Kurde à Saint-Josse suite au jet de plusieurs cocktails Molotov, en 2007.

Vous avez Monsieur le Bourgmestre condamné cet acte, on en attendait pas moins de vous.

Je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

Avez-vous reçu des demandes pour l'organisation de manifestation en lien avec la Turquie depuis la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016 ?

Avez-vous eu des contacts avec le Bourgmestre de Bruxelles-ville concernant la manifestation du 17

novembre ?

Avez-vous pris des initiatives pour créer du lien entre les différentes communautés originaires de la Turquie et vivant sur le territoire de la commune, et si oui lesquelles ?

La question d'actualité de Monsieur Balsat concernant le même sujet est traitée simultanément et suit.

Monsieur Balsat : Concernant la manifestation ayant eu lieu et pour laquelle —je tiens à le rappeler— il s'agit de votre collègue du même camp politique de la Ville de Bruxelles qui l'a autorisée : je me suis tenu aux abords de cette manifestation afin de vérifier que tout se passe bien. La manifestation se présentait comme à l'encontre du dirigeant turc.

Vous aviez donné instruction afin que la manifestation n'empiète pas sur le territoire communal. La presse a ensuite relayé des paroles malheureuses pour reprendre l'expression de monsieur Mouhssin. Avez-vous effectivement déclaré que « c'est comme si *Daech* manifestait à Madrid » ? Était-ce une déclaration d'Emir Kir ou du bourgmestre de Saint-Josse —qui se doit d'être fédérateur— ou encore, d'un militant socialiste ? Qu'avez-vous voulu dire, peut-être la presse a-t-elle mal interprété vos propos ?

En ce qui concerne l'événement qui a eu lieu après cette manifestation —nous l'avons vu sur les réseaux sociaux— il s'agissait visiblement d'une bande d'agités qui souhaitaient en découdre avec la façade de la rue Bonneels. Qu'advient-il, une enquête est-elle diligentée afin de trouver les coupables ? Sur les réseaux sociaux, le premier véhicule du cortège est visible, j'espère que les forces de l'ordre pourront identifier les personnes s'y trouvant.

Monsieur le président : Je suis intervenu en ma qualité de Bourgmestre. Dès le début il a été clair que nous devons être prudents et que nous devons tout faire afin de préserver notre vivre ensemble et notre cohésion sociale.

Lorsque la demande de manifester est arrivée, j'ai sensibilisé —comme je l'ai dit dans la presse— nos services de sécurité, rappelant les épisodes fâcheux du passé. Expliquant qu'il fallait tout faire afin d'éviter d'exporter des conflits qui se vivent à l'extérieur. Voilà ce que j'ai plaidé. D'autres ont plaidé autrement, je pense à Schaerbeek et à la Ville de Bruxelles. En lisière de la commune, une manifestation est passée.

Il y a effectivement eu le soir même un incident grave et pour lequel le magistrat est immédiatement intervenu. Celui-ci a immédiatement judiciairisé le dossier. Si vous souhaitez obtenir des informations, vous pouvez lire son communiqué et vous adresser à ce magistrat. Je ne traite pas ce dossier, il ne s'agit pas de ma responsabilité, je rappelle qu'il y a la séparation des pouvoirs.

Par rapport au reste, j'ai simplement voulu sensibiliser l'opinion publique par rapport aux organisations criminelles et terroristes. Je n'ai voulu blesser quiconque ou faire de mauvaises comparaisons. Si mes propos ont été mal interprétés, je le regrette. Le seul souci que j'aie eu dans le traitement de ce dossier, c'était d'éviter que ne se reproduisent des épisodes du passé. Voilà ce que j'ai essayé de faire pendant cette période et je pense que la communication que j'ai faite à l'agence Belga était claire. Tout le monde aura bien vu que je condamnais sans réserve l'incident. Par la suite, j'ai demandé à être attentif. Certains peuvent bien entendu avoir une interprétation, il n'a jamais été question de minimiser les faits. A aucun moment je n'ai minimisé les faits.

Je n'en dirai pas plus, j'ai eu l'occasion de me livrer dans la presse à ce moment là.

Sur le dialogue, nous avons le dispositif de la cohésion sociale et du vivre ensemble qui se poursuit. La semaine passée, une réunion s'est encore tenue et celles-ci se poursuivent. Je n'ai pas pris d'initiative à titre personnel. Je n'ai pas jugé à ce stade-ci opportun de prendre d'initiative dans la mesure où je n'ai pas eu de demande particulière.

Monsieur Mouhssin : Je pense que la commune de Saint-Josse gagnerait à ce que des initiatives positives soient prises. Si on ne prend pas d'initiative, il y aura encore des cocktails Molotov, il y aura encore des

tentatives d'incendie, il y aura encore de la violence. Je pense qu'à un moment donné, le fait de débattre ici en Belgique de ce qui se passe en Turquie, en Syrie, en Irak est une nécessité. Je pense que l'on ne doit pas importer la violence du conflit, mais la Belgique y est impliquée. Nous devons dès lors essayer d'amener nos jeunes à exprimer leur point de vue autrement qu'au travers de la violence. Ceci nécessiterait un travail, qui est à mon sens nécessaire.

Monsieur le président : J'ai été clair, je pense qu'il n'est pas opportun d'importer des conflits qui se passent ailleurs, ce n'est pas le rôle de la commune de gérer des problèmes internationaux.

47. Sans Abris et sans adresse faute d'un règlement communal... ; interpellation introduite par M. Thierry Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)

Monsieur Balsat : 5 nouveaux habitants d'un même immeuble de notre commune se trouvent depuis peu à la rue victime d'un propriétaire marchand de sommeil qui non content d'avoir loué des taudis à pu profiter de l'absence d'un cadre légal communal pour les expulser.

En toute impunité...

Dans le même temps de nombreux candidats à la domiciliation sur notre commune attendent parfois de longs mois avant d'être inscrit aux registres de la population toujours par manque d'un même règlement communal...

Quand est ce que la majorité va se décider à mettre en place un règlement approuvé par le conseil communal et fixant les modalités pour les enquêtes domiciliaires tel que prévu par l'arrêté royal du 16 juillet 1992 afin d'éviter à nombre de nos concitoyens les affres de la rue et aux autres les contraignantes et interminables attentes pour être domicilié ?

Monsieur le président : Le débat sur la question des inscriptions et la radiation des registres de population a lieu dans plusieurs instances. Le débat est actuellement en cours à la conférence des Bourgmestres sur cette question.

Un modèle de règlement d' « inscription et de radiation des registres de la population » élaboré par l'Association de la Villes et des Communes de la Région est actuellement en circulation mais, renseignement pris, aucune commune de la Région bruxelloise n'a actuellement voté ce type de règlement.

Il nous revient que la commune de Jette allait être la première commune à rédiger ce règlement mais à ce jour, rien n'a été adopté.

Les communes bruxelloises, en ce compris Saint-Josse, ne sont pas démunies puisqu'en l'absence de règlement, elles continuent à appliquer les directives d'inscriptions provenant du ministère de l'Intérieur.

En effet, je rappelle ici que la loi oblige les communes à inscrire toute personne qui en fait la demande quelque soit la situation urbanistique du bien. Vous n'êtes pas sans savoir que la commune doit exécuter les directives du fédéral en la matière. Il s'agit d'une compétence déléguée pour laquelle la commune n'a aucune liberté d'action.

Afin d'améliorer la collaboration entre la police et l'administration, je peux aussi indiquer que la police travaille actuellement sur un outil informatique plus performant relatif aux inscriptions.

A l'issue des travaux de ces différentes instances et des propositions qui nous seront soumises, nous proposerons éventuellement un projet de règlement communal sur les inscriptions et radiations des registres de population.

Le point 49 est traité préalablement au point 48.

49. Quand la promenade improvisée du collège à Tanger rime avec commune abandonnée... ; interpellation introduite par M. Thierry Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)

Monsieur Balsat : Fin octobre, en extrême urgence une forte délégation composée de la quasi majorité du collège, de plusieurs conseillers communaux et d'une délégation de membres du personnel et autres attachés au cabinet du BGM effectuait un voyage express à Tanger. La délégation était également accompagnée d'une députée fédérale de Bruxelles ville. Rien ne laissait présager un départ en catastrophe de cette forte délégation, les conseillers communaux n'étant même pas informés de ce voyage. L'organisation de ce périple laisse supposer une nouvelle improvisation dont notre exécutif est devenu un habitué.

Pour se justifier, l'autorité communale prétexte une visite de courtoisie au nouveau Maire de la ville dans le cadre du jumelage avec la cité Tangéroise. Bref, l'urgence était de rigueur...

Pouvez-vous nous dire pourquoi ce voyage a-t-il été organisé dans la précipitation ? Pourquoi les conseillers communaux n'ont-ils été informés de ce périple ? Pourquoi la présence d'une élue de la ville de Bruxelles pour représenter St-Josse ? Qui a payé les billets d'avions ainsi que tous les autres frais : hôtel, nourriture etc. ?

Monsieur Jassin : Je regrette profondément que vous fassiez d'un non événement un événement. Il s'agit de votre marque de fabrique : un excellent travail d'investigation. Effectivement, il n'y avait aucune urgence dans cette affaire, ni aucune précipitation : il s'agissait d'une visite de courtoisie au maire de Tanger. Vos hypothèses ne sont pas vérifiées, les billets d'avion ont été payés par les membres de l'exécutif de la commune. Il semblait important à ceux-ci de pouvoir saluer le nouveau maire de Tanger qui est déjà en poste depuis une année. Vous conviendrez que cet élément n'accrédite pas la thèse de la précipitation. En ce qui concerne la députée fédérale, sa réponse lui appartient.

Pour le reste des dépenses, la municipalité de Tanger a souhaité nous accueillir dans les règles de l'art et a pris en charge la nuitée, dans la mesure où comme vous le souligniez, il n'y avait qu'une nuit sur place.

Il était important pour nous de renouer le lien avec la ville de Tanger avec laquelle nous avons un jumelage. Une partie de la population de Saint-Josse est par ailleurs originaire de Tanger.

Monsieur le président : Nous avons eu une réunion technique de travail concernant des demandes de la ville de Tanger dont l'éclairage public, la gestion des déchets et l'épuration d'eau. Il y avait également des demandes émanant de notre municipalité ainsi que la visite du centre culturel et celle d'une maison de repos.

Une délégation se rendra ici au mois de décembre afin de pouvoir tenir des journées de travail avec des opérateurs publics régionaux et communaux. Au mois de mai, le maire de Tanger nous fera le plaisir et l'honneur de nous visiter à l'occasion du festival des arts de la rue. Par ailleurs, nous avons déjà pris l'engagement de travailler avec le lycée Guy Cudell afin que la pièce de théâtre *Algoritmi* puisse être jouée à Tanger. Ce fut une visite de courtoisie mais malgré tout, une journée et demi de travail a pu être effectuée, celle-ci a été fructueuse de part et d'autre.

48. Que signifie l'OPA lancée par la commune sur certains biens immobiliers du quartier Nord ? ; interpellation introduite par M. Thierry Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)

Monsieur Balsat : Depuis plusieurs semaines, le service des propriétés communales est chargé de prospecter des biens à acheter dans le quartier Nord... Il s'avère, curieusement, que tous les immeubles ciblés appartiennent à des propriétaires dont le rez-de-chaussée est une Carrée... Le courrier adressé à ces derniers suggère une proposition d'évaluation et d'achat du bâtiment sous couvert d'un contrat de quartier pas encore d'application...

Certains propriétaires, curieux de la démarche communale, ont joué le jeu et ont reçu pour la plupart des propositions d'achat indécemment basses...

- Que signifie cette approche chirurgicale dans le chef de la commune ?

- La commune a-t-elle l'intention de revenir sur son projet d'Eros Center dans le quartier ?

Monsieur le président : Premièrement, nous n'avons jamais eu de projet d'Eros center. Deuxièmement, depuis à peu près deux années, de nombreux propriétaires font la démarche de venir vers la commune afin de voir si celle-ci est intéressée par un rachat du bien.

Il y a également une démarche de la part de la commune visant des immeubles qui posent problème, notamment d'insalubrité. Comme je l'ai déjà dit ainsi que l'échevin : la stratégie d'acquisition mise en place ne sera pas ici dévoilée afin d'éviter des problèmes de spéculation.

Monsieur Balsat : Soit la commune a un bas de laine, soit il s'agit de pipeau, où allez-vous trouver les fonds nécessaires ?

Monsieur le président : Comme je l'expliquais tout à l'heure dans une réponse à monsieur Roekens, dans le cadre de la discussion que nous avons avec la Région, nous espérons pouvoir compter sur des budgets régionaux. Il s'agit d'une des pistes. Notez que les décisions prises ce jour au Conseil communal ne sont pas forcément suivies de transactions financières, il s'agit uniquement d'ouvrir la possibilité de ce faire.

Nous n'achèterons qu'à ceux qui ont envie de vendre. Nous souhaitons créer un effet d'aubaine, qu'il y ait une dynamique qui s'instaure. Lorsque la commune aura acheté un certain nombre de biens, démolis et reconstruits de nombreux logements de qualité, des gens commenceront à faire la même chose que nous. Nous avons également une visée, qui est de continuer à octroyer des primes pour la rénovation pour les propriétaires et locataires.

50. Quand l'impunité des dealers trafiquants usent les habitants... ; interpellation introduite par M. Thierry Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)

Monsieur Balsat : De nouveaux déplacements de la criminalité de rue se fait ressentir fortement ces derniers mois dans certains quartiers populaires de notre commune. Une fois n'est pas coutume, il ne s'agit pas spécifiquement du quartier Nord mais des quartiers à proximité de la Place St Josse. Des dealers de stupéfiants ont pris possession d'artères bien connues à proximité de la chaussée de Louvain et viennent chaque jour vendre leur poison au nez et la barbe des badauds et autres commerces de proximité en toute impunité. Il n'est pas rare que les riverains soient pris à partie et se fassent insulter. Récemment, j'ai à nouveau été interpellé par une femme en pleur qui ne savait plus comment elle devait faire pour rentrer chez elle tellement elle craignait le passage obligé devant certains individus stationnés à même sa porte. Le sentiment d'insécurité est devenu pour bon nombre de ces riverains une réelle insécurité...

Que font les autorités pour prévenir et sanctionner ces délinquants ? Pouvez-vous relayer ces informations au prochain collègue de police afin d'envisager des actions policières ponctuelles de contrôles ? Est-il prévu d'installer des caméras de surveillance dans ces lieux de criminalité ? Disposez-vous de chiffres et de statistiques comme pour la prostitution sur les constats et les actions entreprises pour éradiquer ce phénomène de criminalité ?

Monsieur le président : Je vous rejoins quant à vos inquiétudes et celles de nos concitoyens. Sachez que la sécurité de nos concitoyens est notre priorité. Le quartier comprenant la rue Liedekerke fait l'objet d'un suivi au niveau de la police sur le plan des infrastructures, pas moins de 4 caméras sont implantées dans le secteur. Sur le plan des actions menées, le quartier a été abordé par des opérations spécifiques au cours des mois passés. Cet été, le commissariat 4 a mis l'accent sur le contrôle de jeunes se rassemblant au niveau de la rue Verbist afin de faire cesser certaines nuisances. Lors d'une opération en septembre, divers constats avec les jeunes, les riverains et les commerçants ont permis de poursuivre l'effort en incluant un volet préventif. Il nous a effectivement été fait part d'une recrudescence du phénomène de *streetdeal* fin octobre. Ces faits sont actuellement objectivés par la section recherche qui poursuit l'action policière. La police ne cesse de prendre des initiatives.

Depuis que nous avons installé des caméras près du CPAS et devant les logements, il y a eu un déplacement.

La difficulté est que lorsque vous placez des caméras à un endroit, le phénomène se déplace. L'installation d'une caméra n'est néanmoins pas exclue à ce stade.

51. Dérogations pendant les fêtes ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.

Monsieur Balsat : Vos prédécesseurs avaient pour coutume d'accorder une dérogation pendant la période de Noël. Depuis que vous êtes au pouvoir, la période couverte par la dérogation commencerait plus tard, ne serait-il pas possible d'avancer la date ?

Monsieur le président : Nous avons déjà étudié la question et continuons à le faire.

52. Le Mirano ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.

Monsieur Balsat : Une bagarre a malheureusement récemment eu lieu dans une boîte de nuit sise sur le territoire communal. Un événement devait être organisé dans l'enceinte de ce club bien connu, une interdiction a été prise et l'événement n'a pas eu lieu.

Ma question est la suivante : ne pourrait-on pas, plutôt que je ne revienne régulièrement au Conseil attaquer ce club, lui demander un programme de ce qu'il projette de faire afin que la commune puisse analyser cela préalablement ?

Monsieur le président : La discothèque en question n'a là aucune responsabilité. L'opérateur qui organisait l'événement a spontanément pris contact avec la commune. En aucune manière il ne s'agissait d'un problème politique, les jours qui ont précédé le concert, nous avons reçu des signaux et, lorsque nous avons appris le soir même qu'il y avait un rassemblement de manifestants et de contre-manifestants venus avec l'intention d'en découdre, j'ai pris la décision à 21h d'interdire l'événement. Je pense qu'étant donné la confrontation possible, ce fut le meilleur choix.

53. Le Botanique ; question orale de M. Balsat, Conseiller communal.

Monsieur Balsat : Nous avons un magnifique bâtiment, le Botanique, centre culturel important qui participe au rayonnement de notre commune et du quartier du même nom dont la commune souhaite faire une zone touristique.

La Ville de Bruxelles a décidé de reprendre sa concession sur le Cirque Royal. Ceci a une incidence directe sur le Botanique, qui a une collaboration directe avec le Cirque Royal, notamment lors des nuits du Botanique.

J'apprends que le Botanique a décidé de procéder à un recours en extrême urgence auprès du Conseil d'Etat. Je souhaiterais savoir si la commune, même si elle n'a rien à voir avec le Botanique, en tant qu'amie...

Monsieur le président : Je vous dirai, avec le Botanique, nous payons, et lorsque nous ne payons pas, nous n'avons rien. Nous espérons qu'avec la nouvelle mouture du Cirque Royal, plus de possibilités d'avoir accès à des salles s'offriront à nous.

Avec le Botanique, les relations ne sont pas simples. Celui-ci se trouve dans une programmation, en regard du contrat de gestion qu'il a avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce qui nous a poussés à réaliser la Maison des cultures, c'est également les difficultés que nous avons eues à travailler avec certains opérateurs sur la commune.

Fin de la séance publique à 00h18.